



Conseil Municipal du 30 septembre 2021– 19h00 –  
Espace des Buissons.

## PROCES VERBAL DE SEANCE

Le conseil municipal, légalement convoqué le 23 septembre 2021, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire de Marolles-en-Brie, le 30 septembre 2021,

La séance est ouverte à 19h03.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, François ELIE, Caroline DELISSE, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Martine HARBULOT, Danielle METRAL, Nicole DELBOSC, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES, Benjamin GAUDON, Mathias ALONSO conseillers municipaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Dominique HUMEZ représentée par Vanessa HANNI, Mehdi BELLOUTH représenté par Alain BOUKRIS, Samantha CRISIAS représentée par Roland TIBI, Margot MAGIN représentée par Martine HARBULOT, Stéphanie COUCHOUX représentée par Céline MONASSA.

Etaient absents : /

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Affaires générales**

- Installation d'un conseiller municipal,
- Modification de la délibération n° 0029/2021 portant désignation des membres des commissions et sous-commission municipales facultatives permanentes,
- Modification de la délibération n° 0015/2021 portant désignation des délégués du conseil municipal auprès des syndicats intercommunaux et organismes extérieurs,
- Modification de la délibération n° 2702/2020 portant désignation des membres du conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS,

- Nomination du représentant du conseil municipal aux trois conseils d'écoles pour l'année 2021/2022,
- Avis sur la demande d'autorisation d'ouverture du magasin Picard Surgelés les dimanches 4, 11 et 18 décembre 2022,
- Autorisation de signature d'une convention avec la société SUEZ EAU FRANCE pour la mise à disposition d'une alimentation électrique au niveau de son armoire électrique située rue des Blés d'Or, permettant l'alimentation d'un panneau d'affichage lumineux,
- Approbation de la convention d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) et la commune de Marolles-en-Brie,

#### **Finances et Marchés Publics :**

- Décision modificative n°1,
- Participation aux syndicats et aux organismes intercommunaux – Budget 2021,
- Demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables – Budget 2021,
- Autorisation de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive de groupements de commandes entre l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir, ses communes membres et le SMITDUVM,

#### **Ressources humaines**

- Modification du tableau des effectifs,

#### **Affaires scolaires – Enfance et Jeunesse**

- Approbation de la convention d'objectifs et de financement – Fonds Publics et Territoire n°202000264 Axe 1 : Handicap,

#### **Informations diverses.**

Caroline DELISSE est désignée secrétaire de séance. Myriam LAGUIONIE, Secrétaire Générale des Services, lui est adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adoption de l'ordre du jour

#### **VOTE : A L'UNANIMITE**

Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2021 sous réserve des modifications apportées : Carine CHARLES : souhaite apporter une modification au niveau de la sémantique notamment quand on emploie « unanimité » pour le vote. Elle rappelle sa définition : « *Expression de la totalité des opinions dans le même sens* » et constate que dans ce PV il est tout le temps marqué unanimité alors que le vote c'est fait à la majorité.

Monsieur le Maire : dit qu'il y a des cas où c'est l'unanimité et quand c'est une majorité on dit que c'est la majorité.

*Ndr : Abstention ou refus de vote sont, l'une et l'autre, sans incidence sur l'adoption d'une délibération, car ils sont sans incidence pour déterminer l'existence ou non d'une majorité absolue des suffrages exprimés, soit plus de la moitié des suffrages mais le sens n'en demeure pas moins différent.*

Carine CHARLES : explique que ce n'est pas le cas dans ce PV et qu'il faudra juste le modifier.

Monsieur le Maire : demande si c'est dans tout le PV.

Danielle METRAL : précise que cela concerne les votes des points 5 et 7 en remplaçant unanimité par majorité.

#### **VOTE : A L'UNANIMITE**

## **INFORMATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT**

### **1- Tableau de suivi des subventions** (en annexe).

Monsieur le Maire : dit avoir ajouté, suite à leur demande, une note explicative à ce tableau et espère que cela convient.

Carine CHARLES confirme par la positive.

### **ANNEE 2019 :**

#### **Dossier n°1 : Terrain synthétique (2 542.80€)**

Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un terrain synthétique au stade Didier BOUTTEN. Dossier soldé le 30/08/21

### **ANNEE 2020 :**

#### **Dossier n°6 : Rénovation de l'EP par Leeds, quartiers Vendangeurs et Clos (100 000.00€)**

Remplacement de 150 candélabres. Dans le cadre du « Plan de Relance ». Dossier soldé le 08/07/21.

### **ANNEE 2021 :**

#### **Dossier n° 6 : Rénovation EP par Leeds, quartiers bas de Marolles (68 697.00€)**

Remplacement de 150 candélabres. Dans le cadre du « Plan de Relance ». Notification du 16/08/21. Travaux en cours de réalisation.

#### **Dossier n°41 : Sécurisation Av Bruyères/CC/Buissons (18 055.58€)**

Dans le cadre du reversement du produit des amendes de police 2020, nous avons répondu à l'appel à projet du Conseil Départemental.

Le projet concerne la sécurisation aux abords de l'école des Buissons (remplacement des barrières) et les travaux de revêtement de sol (avenue des marchands et avenue des bruyères). Dossier déposé le 09/09/21, en cours d'instruction.

#### **Dossier n° 48 : Action de Sécurité Routière (3 500€)**

Action menée par l'équipe ALSH dans le cadre de la Sécurité Routière. Ce projet n'a pas occasionné de dépenses de matériels. Dossier notifié le 03/08/21.

## **COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE POUR LA PERIODE DU 24 JUIN AU 30 SEPTEMBRE 2021**

<b>Décision du Maire n°</b>	<b>Date de la décision</b>	<b>Titre/Objet</b>
028/2021	03/08/21	Adoption de la convention de partenariat 2021-2022 pour la mise à disposition d'un local et d'un emplacement communal (Parking et annexe de la Mairie) au profit de l'association « Amaparolles ».
029/2021	30/08/2021	Contrat de maintenance des défibrillateurs de la commune

030/2021	30/08/2021	Contrat de prestation de saisie et mise à jour du parc des hydrants sur la base nationale REMOCRA de la Brigade des Sapeurs-Pompiers
031/2021	07/09/2021	Adoption de la convention de partenariat 2021-2022 pour la prise en charge des enfants sur le temps périscolaire par l'association « Football Club de Marolles ».

Danielle METRAL : a une petite question concernant la décision n°031/2021 « Adoption de la convention de partenariat 2021-2022 pour la prise en charge des enfants sur le temps périscolaire par l'association « Football Club de Marolles » ». Vivre marolles aimerait avoir le justificatif de la DDCS disant que c'était légal, non pas que ce soit illégal mais que la collectivité est bien dans ce cadre-là.

Monsieur le Maire : précise que c'est le renouvellement de la convention qui existe déjà depuis plusieurs années.

Danielle METRAL : le sait bien mais explique qu'il était question justement que tout s'arrête car ce n'était pas conforme aux règles de la DDCS, c'est à dire que lorsque des enfants quittaient le périscolaire, leur sortie était considérée comme définitive, mais peut-être que cela a encore changé.

Monsieur le Maire : confirme avoir demandé à la DDCS car effectivement c'était un sujet qui était en discussion en début de leur mandature. Ils ont demandé les textes et comment cela se passait concrètement sur place. Le seul sujet concerné le « brassage », c'est-à-dire par rapport au fait que les enfants partent, et que quand ils revenaient on ne pouvait les mélanger à d'autres, compte tenu du protocole lié au COVID. Finalement un arrangement a été trouvé avec la directrice du centre de loisirs pour qu'ils arrivent à la fin d'une activité et qu'il n'y ait donc plus de problème de brassage.

Danielle METRAL : est satisfait de la réponse et réitère sa demande de voir la validation de la DDCS.

Monsieur le Maire : l'invite à lui faire un mail afin de lui répondre en retour.

## AFFAIRES GENERALES

### **POINT 01 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Au titre de l'article L.270 du code électoral, le remplacement d'un conseiller démissionnaire est garanti par le suivant sur la liste, sans que les électeurs ne soient de nouveau invités à voter.

Le suivant de la liste s'entend comme celui venant immédiatement après le dernier élu sur la liste déposée à la préfecture. Si l'intéressé ne renonce pas expressément à son mandat (article L.2121-4 du CGCT), son élection est proclamée dès lors que le Maire procède à son installation et l'inscrit au tableau municipal. Lorsqu'il n'est plus possible de faire appel au suivant de liste, le siège reste vacant.

- 1- Stéphanie GODEAU JAOUEN a démissionné de son mandat de conseiller municipal le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et est remplacée par **Mathias ALONSO**.

Il est demandé au conseil municipal de

#### **ARTICLE 1 : PRENDRE ACTE DE**

- la démission de Stéphanie GODEAU JAOUEN le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et de l'installation de Mathias ALONSO dans ses fonctions de conseiller municipal.

**ARTICLE 2 : PRENDRE ACTE** du tableau municipal joint à la présente délibération.

Bernard KAMMERER : fait une remarque sur la démission de Madame JAOUEN au 1<sup>er</sup> septembre, alors qu'elle a participé au CA du CCAS du 20 septembre en donnant procuration ce jour-là à Mme HANNI. Il est surpris de ce genre de démarche.

Monsieur le Maire : explique qu'il ne pouvait pas prendre acte de sa démission au CCAS sans qu'elle soit actée au conseil municipal.

Bernard KAMMERER : rajoute qu'ils n'ont pas été informés de tout ça et qu'il aurait été plus logique qu'elle ne donne pas mandat à quelqu'un. Il rappelle aussi ce qu'il avait dit au mois de juin, quand Mme JAOUEN s'était proposée pour faire partie de la commission permanente du CCAS, que sa démarche n'était pas sérieuse avec son projet de déménagement.

Monsieur le Maire : dit qu'elle sera remplacée. Il ajoute que pour la bonne forme il était plus compliqué d'acter sa démission au CCAS alors qu'elle n'avait pas été prise en compte au conseil municipal. Il souhaite la bienvenue à Monsieur ALONSO.

**VOTE : PREND ACTE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS, 20 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS (Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Nicole DELBOSC, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER et Carine LACROIX CHARLES).**

**POINT 02 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 0029/2021 PORTANT DESIGNATION DE MEMBRES DES COMMISSIONS ET SOUS-COMMISSION MUNICIPALES FACULTATIVES PERMANENTES**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

En conséquence de la démission de Stéphanie GODEAU JAOUEN, il convient de procéder à son remplacement dans les commissions /sous-commission suivantes :

- Dynamique de la ville – Remplaçant proposé : Mathias ALONSO ;
- Affaires scolaires – Enfance et Jeunesse : Mathias ALONSO ;
- Intercommunalité et Promotion de la ville - Remplaçant proposé : Mathias ALONSO ;

La composition des autres commissions reste inchangée.

Il est demandé au conseil municipal de

**ARTICLE 1 : ENTERINER** la modification de la délibération n° 0029/ 2021.

**ARTICLE 2 : ADOPTER** la composition des commissions et sous-commission municipales facultatives permanentes, telle que présentée ci-dessous, issue du vote à main levée par unanimité du conseil constatée pour renoncer au vote à bulletins secrets et pour voter en globalité l'ensemble des commissions.

COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES	COMPOSITION
Dynamique de la Ville	Le maire, président de droit 10 membres conseillers municipaux <b>Liste J'Aime Marolles :</b> 4 Titulaires : Alain BOUKRIS ; Pauline BOHNERT - BISQUERT ; Mathias ALONSO ; Arnaud DESSAINT. 2 Suppléants : Jean-Pierre VANHAVERE ; Mehdi BELLOUTH. <b>Liste Marolles Mon Village :</b> 1 Titulaire : Margot MAGIN 1 Suppléant : Nicole DELBOSC <b>Liste Vivre Marolles :</b> 1 Titulaire : Bernard KAMMERER 1 Suppléant : Danielle METRAL

<p><b>Urbanisme - Travaux et Logements</b></p>	<p>Le maire, président de droit 10 membres conseillers municipaux <b>Liste J’Aime Marolles :</b> 4 Titulaires : Vanessa HANNI ; Samantha CRISIAS ; Jean-Luc DESPREZ ; Alain BOUKRIS. 2 Suppléants : Noémie ARNOFFI ; Jean-Pierre VANHAVERE. <b>Liste Marolles Mon Village :</b> 1 Titulaire : Martine HARBULOT 1 Suppléant : Jean Jacques GAREAU <b>Liste Vivre Marolles :</b> 1 Titulaire : Danielle METRAL 1 Suppléant : Bernard KAMMERER</p>
<p><b>Ecologie</b></p>	<p>Le maire, président de droit 10 membres conseillers municipaux <b>Liste J’Aime Marolles :</b> 4 Titulaires : François ELIE ; Caroline DELISSE ; Mehdi BELLOUTH ; Noémie ARNOFFI. 2 Suppléants : Vanessa HANNI ; Gregory NGUYEN. <b>Liste Marolles Mon Village :</b> 1 Titulaire : Jean Jacques GAREAU 1 Suppléant : Nicole DELBOSC <b>Liste Vivre Marolles :</b> 1 Titulaire : Carine CHARLES 1 Suppléant Bernard KAMMERER</p>
<p><b>Affaires scolaires – Enfance et Jeunesse</b></p>	<p>Le maire, président de droit 10 membres conseillers municipaux <b>Liste J’Aime Marolles :</b> 4 Titulaires : Anne FERREIRA ; Gregory NGUYEN ; François ELIE ; Caroline DELISSE. 2 suppléants ; Mathias ALONSO ; Noémie ARNOFFI. <b>Liste Marolles Mon Village :</b> 1 Titulaire : Martine HARBULOT 1 Suppléant : Margot MAGIN <b>Liste Vivre Marolles :</b> 1 Titulaire : Carine CHARLES 1 Suppléant : Danielle METRAL</p>
<p><b>Finances et Marchés Publics</b></p>	<p>Le maire, président de droit 10 membres conseillers municipaux <b>Liste J’Aime Marolles :</b> 4 Titulaires : Jean-Luc DESPREZ ; Samantha CRISIAS ; François ELIE ; Jean-Pierre VANHAVERE. 2 suppléants ; Alain BOUKRIS ; Céline MONASSA. <b>Liste Marolles Mon Village :</b> 1 Titulaire : Jean Jacques GAREAU 1 Suppléant : Martine HARBULOT <b>Liste Vivre Marolles :</b> 1 Titulaire : Bernard KAMMERER 1 Suppléant : Danielle METRAL</p>

<p><b>Vie Associative - Sports et JO 2024</b></p>	<p>Le maire, président de droit 10 membres conseillers municipaux <b>Liste J’Aime Marolles :</b> 4 Titulaires : Arnaud DESSAINT ; Mehdi BELLOUTH ; Pauline BOHNERT – BISQUERT ; Roland TIBI. 2 suppléants ; François ELIE ; Samantha CRISIAS. <b>Liste Marolles Mon Village :</b> 1 Titulaire : Nicole DELBOSC 1 Suppléant : Jean Jacques GAREAU <b>Liste Vivre Marolles :</b> 1 Titulaire : Bernard KAMMERER 1 Suppléant : Danielle METRAL</p>
<p><b>Culture - Fêtes et Cérémonies</b></p>	<p>Le maire, président de droit 10 membres conseillers municipaux <b>Liste J’Aime Marolles :</b> 4 Titulaires : Céline MONASSA ; Dominique HUMEZ ; Anne FERREIRA ; Alain BOUKRIS. 2 suppléants : Caroline DELISSE ; Stéphanie COUCHOUX <b>Liste Marolles Mon Village :</b> 1 Titulaire : Margot MAGIN 1 Suppléant : Martine HARBULOT <b>Liste Vivre Marolles :</b> 1 Titulaire : Bernard KAMMERER 1 Suppléant : Carine CHARLES</p>
<p><b>Intercommunalité et Promotion de la ville</b></p>	<p>Le maire, président de droit 10 membres conseillers municipaux <b>Liste J’Aime Marolles :</b> 4 Titulaires : Pauline BOHNERT – BISQUERT ; Mathias ALONSO ; Jean-Pierre VANHAVERE ; Stéphanie COUCHOUX. 2 suppléants : Vanessa HANNI ; Anne FERREIRA. <b>Liste Marolles Mon Village :</b> 1 Titulaire : Nicole DELBOSC 1 Suppléant : Jean Jacques GAREAU <b>Liste Vivre Marolles :</b> 1 Titulaire : Bernard KAMMERER 1 Suppléant Danielle METRAL</p>
<p><b>SOUS-COMMISSION MUNICIPALE</b></p>	<p><b>COMPOSITION</b></p>
<p><b>Urbanisme</b></p>	<p>Le maire, président de droit 10 membres conseillers municipaux <b>Liste J’Aime Marolles :</b> 4 Titulaires : Samantha CRISIAS ; Jean- Pierre VANHAVERE ; Jean Luc DESPREZ ; François ELIE 2 suppléants : Caroline DELISSE ; Grégory NGUYEN <b>Liste Marolles Mon Village :</b> 1 Titulaire : Martine HARBULOT 1 Suppléant : Margot MAGIN <b>Liste Vivre Marolles :</b> 1 Titulaire : Bernard KAMMERER 1 Suppléant : Carine CHARLES</p>

**VOTE : A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS, 20 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS (Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Nicole DELBOSC, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER et Carine LACROIX CHARLES).**

**POINT 03 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 0015/2021 PORTANT DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET ORGANISMES EXTERIEURS**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Comme conséquence à la démission de Stéphanie GODEAU JAOUEN, Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le changement du délégué du conseil municipal auprès des organismes suivants :

- SYNDICAT DE L'HOPITAL VILLENEUVE ST GEORGES : Mathias ALONSO remplace Stéphanie GODEAU JAOUEN ;
- SYNDICAT LYCÉE G. BUDÉ : Mathias ALONSO remplace Stéphanie GODEAU JAOUEN ;

Il est demandé au conseil municipal de

**ARTICLE 1 : ENTERINER** la modification de la délibération n° 0015/2021.

**ARTICLE 2 : DESIGNER** des délégués du conseil municipal auprès des syndicats intercommunaux et organismes extérieurs comme suit, issus du vote à main levée par unanimité du conseil constaté pour renoncer au vote à bulletins secrets et pour voter en globalité l'ensemble des syndicats intercommunaux et organismes extérieurs.

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
SIGEIF	<i>François ELIE</i>	<i>Pauline BOHNERT BISQUERT</i>
SIPPEREC	<i>François ELIE</i>	<i>Pauline BOHNERTBISQUERT</i>
INFOCOM 94	<i>Alain BOUKRIS Dominique HUMEZ</i>	/
SYNDICAT INTERCOMMUNAL LE VIEUX COLOMBIER	<i>Vanessa HANNI Jean Pierre VANHAVERE</i>	/
SYNDICAT DE L'HOPITAL VILLENEUVE ST GEORGES	<i>Jean Pierre– VANHAVERE Mathias ALONSO</i>	/
SYNDICAT LYCÉE G. BUDÉ	<i>Mathias ALONSO - Noémie ARNOFFI</i>	/
SIPE	<i>Alphonse BOYE Caroline DELISSE Anne FERREIRA</i>	<i>Arnaud DESSAINT Pauline BOHNERT BISQUERT François ELIE</i>
SAF 94	<i>Vanessa HANNI</i>	<i>Samantha CRISIAS</i>
CA COLLEGE G. BRASSENS	<i>Grégory NGUYEN</i>	/
CLECT GPSEA	<i>Alphonse BOYE</i>	<i>Jean Luc DESPREZ</i>
CLECT MGP	<i>Alphonse BOYE</i>	<i>Jean Luc DESPREZ</i>



**VOTE : A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS, 20 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS (Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Nicole DELBOSC, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER et Carine LACROIX CHARLES).**

**POINT 04 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2702/2020 PORTANT SUR LA DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Aux termes de l'article R.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le remplacement de l'administrateur élu démissionnaire est assuré par « le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste concernée » ou si cette dernière ne comporte plus de candidat, de prendre le suivant sur la liste qui a obtenu le plus grand nombre de voix lors des élections au sein du conseil municipal ;

Jean-Jacques GAREAU candidat suivant de la liste « Marolles Mon Village », est désigné pour remplacer Stéphanie GODEAU JAOUEN au titre d'administrateur élu.

Monsieur le Maire : souhaite la bienvenue à Monsieur GAREAU.

Il est demandé au conseil municipal de

**ARTICLE UNIQUE : PRENDRE ACTE DE :**

- la démission de Stéphanie GODEAU JAOUEN le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et de l'installation de **Jean-Jacques GAREAU** dans ses fonctions d'administrateur élu.

**VOTE : PREND ACTE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS, 24 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Danielle METRAL, Bernard KAMMERER et Carine LACROIX CHARLES).**

**POINT 05- NOMINATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUX TROIS CONSEILS D'ECOLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021/2022**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Il ressort de l'article D 411-1 du Code de l'Education que le conseil d'école est composé de **deux élus** : le Maire ou son représentant **ET** un conseiller municipal élu par l'assemblée délibérante. Ce dernier doit être renouvelé tous les ans.

Pour une bonne administration des affaires communales, Monsieur le Maire propose **Anne FERREIRA, Adjointe au maire en charge des Affaires scolaires – Périscolaire et Petite Enfance** comme représentante du conseil municipal aux trois conseils d'écoles : Maternelle Les Buissons, Elémentaire Les Buissons et Primaire La Forêt pour l'année scolaire 2021/2022.

Il est demandé au conseil municipal de

**ARTICLE UNIQUE : DESIGNER Anne FERREIRA** représentante du conseil municipal aux trois conseils d'écoles : Maternelle Les Buissons, Elémentaire Les Buissons et Primaire La Forêt pour l'année scolaire 2021/2022.

**VOTE : A LA MAJORITE DES VOTANTS, 20 VOIX POUR 4 CONTRE (Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Nicole DELBOSC) ET 3 ABSTENTIONS (Danielle METRAL, Bernard KAMMERER et Carine LACROIX CHARLES).**

**POINT 06 - AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DU MAGASIN PICARD SURGELES LES DIMANCHES 4, 11, 18 DECEMBRE 2022**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, il peut être supprimé les dimanches désignés pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal.

Le nombre de dimanches ne peut excéder 12 par année civile et la liste de dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

*Article L.3132-26 du code du travail.*

*Loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et son décret d'application n°2015-1173 du 23 septembre 2015.*

Pour la bonne information des conseillers municipaux et ce, même si la commune de Marolles n'est pas concernée, il est précisé que lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du maire est prise après délibération du conseil municipal **ET** avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre, soit la Métropole du Grand Paris. En conséquence, la délibération ne sera communiquée à la MGP qu'à titre d'information.

Le magasin Picard surgelés, situé sur la commune, sollicite l'autorisation d'ouvrir les :

- dimanches 4 et 11 décembre 2022 de 9h00 à 18h00,
- dimanche 18 décembre 2022 de 9h00 à 19h30

*Remarque : Monsieur le Maire est favorable à la demande d'ouverture pour ces 3 dimanches de décembre 2022.*

Il est demandé au conseil municipal de

**ARTICLE 1 : DONNER** son avis favorable à la demande d'autorisation d'ouverture les :

- dimanches 4 et 11 décembre 2022 de 9h00 à 18h00,
- dimanche 18 décembre 2022 de 9h00 à 19h30.

**ARTICLE 2 : AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre une décision- arrêté municipal- après avis du conseil municipal, au titre de l'article L.3132-26 du Code du travail.

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**POINT 07 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIETE SUEZ EAU FRANCE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE ALIMENTATION ELECTRIQUE AU NIVEAU DE SON ARMOIRE ELECTRIQUE SITUÉE RUE DES BLES D'OR, PERMETTANT L'ALIMENTATION D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE LUMINEUX**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

La commune de Marolles-en-Brie souhaite implanter un panneau d'information lumineux communal au niveau du rond-point des blés d'Or à Marolles.

Pour ce faire, un branchement électrique est nécessaire.

La société SUEZ EAU FRANCE dispose d'une armoire électrique aux abords de ce rond-point et consent à nous permettre de nous y raccorder gracieusement.

Aussi, il est demandé au conseil municipal de

**ARTICLE 1 : APPROUVER** la convention de mise à disposition à titre gracieux, par la société SUEZ EAU FRANCE, d'une alimentation électrique provenant de son armoire sise rue des Blés d'Or (intercom 213) permettant le branchement du panneau d'affichage lumineux devant être installé rond-point des Blés d'Or.

**ARTICLE 2 : AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, à titre gratuit, avec la société SUEZ EAU FRANCE, pour une durée d'un an renouvelable annuellement par tacite reconduction et tous les actes afférents.

### **VOTE : A L'UNANIMITÉ**

#### **POINT 08 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE LA COMMUNE DE MAROLLES-EN-BRIE ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE (EPFIF)**

*Rapporteur : Vanessa HANNI*

Conformément à l'article 55 de la loi SRU, Marolles-en-Brie doit disposer sur son territoire d'un taux minimum de 25 % de logements locatifs sociaux (LLS) d'ici 2025 par rapport à l'ensemble de ses résidences principales.

Au vu de ses résultats sur la période triennale 2017-2019, la commune fait à nouveau l'objet d'un arrêté de carence pour la période en cours (2020-2022), avec des objectifs quantitatifs (118 LLS), mais aussi qualitatifs (sont attendus un minimum de 40 % devant être financés en PLAI et 30 % maximum en PLS et assimilés).

Malgré le lancement de l'opération Cœur de village, le taux de LLS de Marolles-en-Brie reste insuffisant. La commune a donc sollicité le partenariat de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF), dont le rôle est d'accompagner les collectivités dans la réponse à leurs objectifs de production de logements sociaux notamment.

La convention d'intervention foncière (en annexe) permet de fixer les modalités d'intervention de l'EPFIF qui a vocation à s'exercer principalement sur un secteur de veille foncière nommé « Cœur de Bourg », situé dans le centre ancien.

La réalisation de l'ensemble des acquisitions foncières, par voie amiable ou par délégation du droit de préemption, est toujours conditionnée à validation expresse et préalable de la commune.

L'EPFIF bénéficie à ce titre d'une enveloppe financière plafonnée à 3 millions d'euros HT pour acquérir des biens pour des programmes comprenant 30 % de LLS minimum.

La commune s'engage en retour à racheter les biens acquis par l'EPFIF avant le terme de la convention, fixé au plus tard au 30 juin 2025, tout en sachant qu'elle peut désigner un opérateur comme acquéreur.

Un protocole d'intervention (à portée générale), joint à la convention, détaille les modalités selon lesquelles l'établissement mène ses missions.

Martine HARBULOT : demande s'il est prévu 118 logements sociaux.

Vanessa HANNI : répond que ces 118 logements, correspondent au manque de logements sociaux pour atteindre notre quota RSU qui est obligatoire et imposé par la loi.

Martine HARBULOT : demande combien de logements sociaux sont prévus dans le projet Cœur de Village.

Vanessa HANNI : indique que pour le moment ce sont ceux qui étaient prévus depuis 15 ans et qui vont enfin sortir de terre. Elle précise que le nombre de logements prévus sur le bourg ancien a déjà été décompté dans leurs objectifs triennaux. Aujourd'hui on les oblige à faire 118 logements sociaux supplémentaires dans leurs objectifs triennaux. On se sert donc de l'EPFIF pour pouvoir préempter si jamais il y a une DIA qui passe, afin de pouvoir, effectivement, faire des projets.

Elle précise que le logement social n'est pas seulement du logement locatif social, il peut y avoir aussi de l'accession à la propriété, ou d'autres produits. Pour le moment elle ne peut pas dire combien de logements vont être faits puisqu'ils n'ont pas préempté de terrains donc tant qu'elle ne connaît pas la superficie d'un terrain, elle ne peut s'engager sur un nombre de logements sociaux réalisables.

Martine HARBULOT : revient sur les 118 logements sociaux, et demande si cela veut dire que si dans le Cœur de Village cela avait été fait comme dans leur campagne électorale de faire 100 % de logements sociaux on n'en serait pas là.

Vanessa HANNI : rappelle qu'ils n'étaient pas aux manettes à l'époque et qu'ils n'ont donc pas pu modifier le projet Cœur de Village. Elle répète que c'est un projet qui a plus de 15 ans et insiste pour dire qu'ils n'ont pas pu modifier quoi que ce soit sur ce projet. Cela a été acté par plusieurs anciennes municipalités dont ils héritent et est d'accord pour dire que c'est peut-être dommage mais que c'est comme ça et qu'ils font avec ce qu'ils ont.

Martine HARBULOT : dit qu'elle n'en est pas convaincue. Elle estime que lorsqu'on reprend un projet qui n'a pas commencé, on a tous le loisir de changer le contenant du projet.

Vanessa HANNI : répond que si c'est pour avoir 10 ans de recours derrière, elle ne voit pas l'intérêt.

Martine HARBULOT : répète que s'ils avaient prévu 100 % de logements sociaux c'est qu'ils étaient d'accord, réservés aux seniors bien entendu. 131 logements sociaux réservés aux seniors nous exonéraient de cette opération qui va se passer en plein cœur de Marolles, en plein sur une zone ultra urbanisée et avec une convention qui, pour la première fois, parle d'expropriation. Elle voudrait savoir ce qu'il en est du contrat de mixité signé avec Madame GERINTE qui ne parlait pas d'expropriation.

Monsieur le Maire : pense qu'il y a un mélange de beaucoup de choses. Cette convention n'a rien à voir avec le projet du centre ancien.

Martine HARBULOT : est d'accord. Elle insiste sur le fait que si « cœur de village » avait contenu 131 logements sociaux, on ne serait pas en carence de 118 logements sociaux.

Vanessa HANNI : ne comprend pas pourquoi elle parle d'expropriation et qu'à aucun moment il y a marqué expropriation, il y a marqué préemption.

Martine HARBULOT : assure le contraire et lui dit de relire cette convention.

Vanessa HANNI : répond que ces conventions sont classiques pour toutes les villes, on ne peut rien changer. Elle lui rappelle que dans le contrat de mixité on parle de passer par un portage foncier.

Martine HARBULOT : oui mais on ne parlait pas d'expropriation. Elle doit dire que même si elle n'était pas d'accord au départ elle a été amenée à le relire et il était question surtout de chercher des terrains libres et non pas occupés et il n'a jamais été question d'expropriation.

Monsieur le Maire : revient sur l'objectif de cette convention et explique que jusqu'à présent le portage était fait avec le SAF. L'intérêt de travailler avec l'EPFIF, comme beaucoup de communes le font aujourd'hui c'est qu'il y a eu de nombreux changements. Avant pour travailler avec cet organisme, et c'est sûrement pour cela que Marolles n'a jamais travaillé avec lui, c'est qu'il fallait faire du logement et du développement économique, c'est à dire créer de l'activité et du logement. C'est pour cela que beaucoup de communes ne travaillaient pas avec l'EPFIF. Depuis un ou deux ans il est possible de travailler avec cet organisme pour faire du portage sans qu'il y ait cet aspect commercial. Pour l'instant nous travaillons avec le SAF, donc travailler avec l'EPFIF est intéressant car premièrement lorsque nous rachetons le terrain, nous ne payons pas 10 % comme c'est le cas avec le SAF. Deuxièmement, notre pénalité SRU avec l'EPFIF est décomptée dans ce que nous avons à payer. Donc pour nous ça n'a que des avantages. Aujourd'hui, il n'existe pas de projet avec la commune pour lequel nous allons faire un

portage avec l'EPFIF. Nous souhaitons simplement, par le biais de cette convention, avoir la possibilité de travailler avec le SAF et avec l'EPFIF. C'est l'objet de la convention.

Martine HARBULOT : indique que c'est quand même une convention qui a pour objectif de créer un programme.

Monsieur le Maire : explique que si un jour il y a un programme et que nous devons signer avec l'EPFIF, nous reviendrons ici pour demander l'autorisation de signer avec l'EPFIF. Là c'est un cadre général et quand il y aura un programme précis nous viendrons le soumettre au conseil municipal.

Martine HARBULOT : répond que ce n'est quand même pas anodin s'il y a une convention signée, et que c'est qu'il y a des projets à la clef.

Monsieur le Maire : répond par la négative.

Martine HARBULOT : est persuadée du contraire.

Monsieur le Maire : l'invite à lui dire lesquels demain parce qu'il ne sait pas de quoi ils veulent parler.

Jean-Jacques GAREAU : demande en ce qui concerne les délais de réponses en cas d'achat d'un terrain par l'organisme, il est de 5 jours maximum, donc il ne pourra pas être présenté en conseil municipal.

Monsieur le Maire : répond que si car ils anticiperont, afin de respecter les 5 jours. Il ne comprend vraiment pas.

Martine HARBULOT : lui répond qu'elle ne comprend pas qu'il ne comprenne pas il est quand même marqué 118 logements sociaux dans un périmètre qui est totalement défini. Il ne faut pas dire qu'il n'y a pas de projet d'urbanisme.

Monsieur le Maire : répond qu'il n'y en a pas. Il lui rappelle que quand il y a projet, il y a des délais de publication qui lui ont permis ainsi qu'à d'autres de faire des recours.

Martine HARBULOT : répond qu'elle ne dit pas le contraire mais insiste sur le fait qu'il y aura des futurs projets.

Vanessa HANNI : explique qu'on reçoit la DRHIL. L'Etat nous demande de faire du logement social. Aujourd'hui on est carencé. Si un jour on veut sortir de la carence, il faut prouver à l'Etat qu'on est force de propositions et qu'on fait les choses. Aujourd'hui, signer avec l'EPFIF, qui est l'établissement public de l'Etat pour préempter, c'est cocher une case en plus pour sortir de la carence. Le jour où vous montrerez à la DRHIL qu'effectivement vous avez réussi à vous saisir de toutes les opportunités pour faire du logement social ou autre puisque l'on peut également faire de l'accession sociale à la propriété, ce sera prouver que la ville est force de proposition sur des terrains, des choses qui s'y passent.

Aujourd'hui il n'y a pas eu de DIA, de vente sur ce quartier, mais effectivement si à l'avenir il y en a un, on regardera ce qu'on peut faire sur ce terrain, mais pour l'instant il n'y a pas de projet.

Martine HARBULOT : explique que ce qu'elle leur reproche c'est de ne pas avoir décidé de faire 100 % de logements sociaux avec cœur de village et c'est ce qui nous amène à cette situation et qui prouve que vous cherchez à bétonner un maximum Marolles-en-Brie tout simplement.

Vanessa HANNI : répond qu'ils ne cherchent pas à bétonner.

Martine HARBULOT : indique que seul l'avenir le montrera.

Vanessa HANNI : rappelle que les biens ont été achetés par un bailleur social, que nous n'en sommes pas propriétaire et que l'on ne peut pas revenir sur des agréments qui ont été donnés et acceptés par la DRHIL. Donc le projet n'a pas pu le modifier, ils ont essayé mais que cela n'a pas été possible.

Danielle METRAL : souhaite faire une mise au point sur cet héritage et veut rappeler qu'il y a des personnes autour de cette table qui sont concernés depuis plus de 20 ans, qui ont participé et qui connaissent bien ce projet cœur de village. On n'hérite pas de ce projet comme ça. Par rapport à l'intervention de Madame HARBULOT, elle reviendra brièvement sur les recours qu'elle a faits avec Monsieur AMIOT car elle ne voulait pas de logements sociaux.

Martine HARBULOT : ajoute qu'elle n'en veut toujours pas.

Danielle METRAL : reprend et comprend qu'aujourd'hui elle en veut du 100 % social cœur de village.

Martine HARBULOT : dit que non, et explique que c'était une manière de diminuer les obligations.

Danielle METRAL : répond qu'ils avaient bien compris pendant la campagne ce que cela voulait dire. Le groupe Vivre Marolles a pas mal travaillé sur cette convention et trouve dommage qu'il n'y ait pas eu de commission urbanisme pour ce sujet. Ce qui les dérange c'est la durée de la convention dans

l'article 2. Trois ans et demi. Elle répète ce qui a été dit à savoir que beaucoup de communes faisaient appel à l'EPFIF mais la plupart signent une convention pour 5 ans, 3 ans et demi c'est trop court pour faire un projet et revendre derrière.

Vanessa HANNI : indique que c'est l'EPFIF qui a décidé de cette durée parce que cela ne peut pas aller au-delà du mandat et donc de la prochaine élection. Maintenant ça ne veut pas dire qu'il faudra le faire. S'il y avait un portage et qu'il fallait que la commune rachète, effectivement la convention pourrait être prorogée et la commune ne serait pas obligée d'acheter dans les trois ans et demi.

Danielle METRAL : comprend bien mais la convention ne le dit pas, elle pourrait le prévoir.

Vanessa HANNI : insiste pour dire que c'est une convention classique et c'est vraiment la même pour toutes les communes, c'est expressément explicité comme ça.

Monsieur le Maire : informe que hier encore au Territoire, d'autres villes ont signé cette convention pour cette même durée.

Danielle METRAL : est d'accord, s'il est possible de prolonger. Ils ne l'avaient pas vu sur la convention, ça les inquiétait. Ils se sont aussi interrogés sur le fait qu'il n'y ait plus de « cœur de village » mais « bourg de village », c'est un nouveau terme qu'ils ne connaissaient pas. Ils voulaient savoir aussi si dans le périmètre d'intervention, dans la carte donnée, il y a une partie de cœur de village et notamment l'îlot sud qui est accolé à la mairie, pourquoi.

Monsieur le Maire : explique qu'il est cité dans le périmètre actuel.

Vanessa HANNI : ajoute que c'était pour éviter de faire des trous de gruyères dans la carte tout simplement, ils ont défini un pourtour mais en fait le terrain en fait partie.

Danielle METRAL : constate que les deux autres îlots n'y sont pas.

Monsieur le Maire : dit qu'ils y sont aussi.

Danielle METRAL : indique qu'elle n'en a pas l'impression. Ils vont vérifier ça. Elle demande si les propriétaires, qui sont dans le périmètre d'intervention, ont été prévenus de cette convention.

Monsieur le Maire : demande pourquoi.

Danielle METRAL : parce que comme l'a bien dit Martine HARBULOT, ils peuvent être préemptés.

Vanessa HANNI : répond que pour préempter il faut qu'ils vendent et ajoute qu'ils ne peuvent pas prévenir les propriétaires si ce n'est pas voté.

Danielle METRAL : précise que la transparence voudrait qu'ils soient prévenus.

Vanessa HANNI : répète qu'ils ne peuvent pas le faire si ça n'est pas voté dans un premier temps en conseil municipal.

Monsieur le Maire : dit que toute maison vendue dans marolles peut être préemptée.

Danielle METRAL : ajoute que oui, mais par le Préfet.

Monsieur le Maire : est d'accord mais c'est le Préfet qui nous demande de préempter, donc il faudrait prévenir tout le monde.

Danielle METRAL : insiste sur le fait que là, un périmètre est défini et c'est là la « dangerosité » pour les gens qui habitent dans ce périmètre.

Monsieur le Maire : lui répond que l'îlot sud, l'îlot ouest et l'îlot est, ont été portés pour le sud et l'ouest par le SAF, donc hors périmètre et que par conséquent, l'EPFIF ne peut plus intervenir. De plus, l'îlot sud a été vendu récemment, L'EPFIF ne pourra intervenir que sur un autre projet mais pas sur ce projet-là.

Vanessa HANNI : ajoute qu'ils n'interviendront pas non plus si la mairie n'est pas d'accord. Et c'est pour cela qu'elle a répondu à Madame HARBULOT que s'il y avait des projets, on en parlerait d'abord en conseil.

Danielle METRAL : dit qu'ils n'ont pas vraiment eu l'impression, que la mairie avait son mot à dire sur la préemption et l'exécution.

Vanessa HANNI : répond que si et qu'il est bien écrit dans la convention que rien ne sera fait sans l'accord du maire.

Danielle METRAL : aborde l'article 5 dans lequel il est écrit que sur la typologie de logements, il est prévu au moins 30 % de locatif social. Elle trouve que cette fourchette est très vague.

Vanessa HANNI : répond que ce n'est pas vague, c'est ce que nous impose le contrat de mixité sociale et ajoute qu'on nous oblige même aujourd'hui à faire 40 % de PLAI et aujourd'hui on n'a pas le choix on est obligé de faire 30 % de logements sociaux sur les opérations.

Danielle METRAL : répond que oui, mais précise que là il est question « d'au moins 30 % », donc ça peut être 30, 40, 50, 60.

Vanessa HANNI : précise que c'est parce qu'on n'a pas le droit de faire moins de 30 %, c'est tout. Elle donne l'exemple d'un tout petit terrain, sur lequel rien n'empêcherait de faire 100 % social s'il y a 3 logements. C'est un minimum de 30 car c'est la loi SRU qui nous l'oblige.

Danielle METRAL : demande qu'advient-il des autres possibilités comme l'accession sociale ou le BRS dans ce système.

Vanessa HANNI : demande à préciser la question.

Danielle METRAL : indique que le BRS c'est le Bail réel solidaire.

Vanessa HANNI : confirme.

Danielle METRAL : répète qu'advient-il des autres possibilités pour ces gens-là. Ils n'auront pas dans ces programmes-là de l'accession sociale.

Vanessa HANNI : répond que ça dépendra du terrain et du projet qu'on pourra définir. Aujourd'hui par exemple sur le cœur de village, il y a de l'accession sociale à la propriété, du PSLA, qui n'est compté que pendant 5 ans, et il y a de la location sociale classique et de la VEFA donc l'accession à la propriété classique. Quand on aura un projet, effectivement on pourra définir de faire soit du logement social classique, soit du BRS. Personnellement elle ne prendrait pas du PSLA parce que cela n'est décompté que pendant 5 ans et qu'après on les perd, par contre avec le BRS, 100 % des logements restent dans le quota SRU et c'est de l'accession sociale à la propriété, c'est à peu près le même principe sauf que pour la ville au moins cela reste comptabilisé en logement social par exemple c'est du 100 % social mais c'est de l'accession.

Danielle METRAL : revient sur l'article 6, et précise qu'ils trouvent que la ville se met en situation de faiblesse, s'engageant à racheter des terrains avec des finances qu'elle n'a pas. Faiblesse renforcée par la faible durée de la convention. A part, si on dit que la convention est reconductible.

Vanessa HANNI : confirme qu'elle est reconductible. Imaginons que la ville n'ait pas les moyens de racheter on peut toujours revendre. Donc rien n'empêchera de revendre à un promoteur ou autre, si la ville n'était pas en capacité financière de le faire. Ce n'est pas parce qu'on a demandé à l'EPFIF de préempter qu'on ne peut pas revendre.

Danielle METRAL : précise que de revendre oui, si elle a bien compris, mais au prix de la cession à un prix extrêmement bas.

Vanessa HANNI : demande pourquoi ce serait extrêmement bas : soit ils sont au prix du domaine, soit c'est au prix de la DIA.

Danielle METRAL : rebondit en rappelant que le prix du domaine n'est pas forcément le prix du marché.

Vanessa HANNI : précise que tout dépend du prix qui a été demandé. Maintenant pour l'instant ce n'est pas fait, on n'a pas préempté, ce qui est bien c'est qu'on n'est pas pressé dans le temps pour revendre, on peut aussi faire du portage foncier pour faire de la ..., elle ne trouve pas le mot exact mais le principe est que lorsque l'on achète un terrain pour faire une résidence on peut acheter lot par lot pour pouvoir faire un projet. C'est des choses qui se font dans les grandes villes, quand ils ont de gros projets de ZAC etc..., où on fait du portage foncier au coup par coup, ce sont des choses qui sont possible, maintenant le jour où on fera du portage foncier c'est que l'on aura un projet derrière, avec un bailleur social ou avec un promoteur sinon elle ne voit pas l'intérêt de le faire.

Danielle METRAL : dit que ce qui les inquiète à l'article 8 c'est qu'il n'est pas prévu de bilan prévisionnel de l'opération éventuelle et de la validation par la commune.

Vanessa HANNI : dit que c'est normal puisqu'il n'y a pas de projet.

Danielle METRAL : explique qu'ils ont comparé avec d'autres conventions qui ont été signées, comme par exemple celle de Montgeron, où sont bien définies les questions de bilan prévisionnel, là on n'a absolument rien.

Vanessa HANNI : précise que c'est obligatoire pour l'EPFIF. Si vous sollicitez l'EPFIF, et que par exemple la mairie dit « on veut préempter ». Ils vont donc nous demander quel est notre projet sur le site. On va donc choisir plusieurs projets de bailleurs sociaux par exemple avec une faisabilité financière. Si l'EPFIF détermine que les bilans financiers ne sont pas bons alors ils ne préempteront pas. C'est vraiment une condition sine qua none. C'est pour ça que la ville ne prend pas de risque avec l'EPFIF car ils n's'engagent pas pour rien. Elle donne un autre exemple donné par un monsieur de l'EPFIF, en Seine et Marne, la DRHIL dit qu'il y a un super terrain, sur lequel il est possible de faire du logement social et

veut absolument que la commune préempte. Et bien l'EPFIF a dit non parce que la commune n'était pas d'accord parce que densifier à cet endroit-là n'était pas possible parce qu'ils avaient d'autres projets comme faire un stade ou quelque chose comme ça de mémoire et du coup l'EPFIF n'a pas préempté même si la DRHIL leur a demandé. Donc aujourd'hui il y a un bilan financier qui est demandé, une faisabilité financière et si l'EPFIF estime qu'elle n'est pas bonne, il ne préemptera pas.

Danielle METRAL : est d'accord mais répète que ce n'est pas très explicite dans la convention.

Carine CHARLES : ajoute que s'il y avait eu une commission urbanisme, on aurait pu regarder plus en détail la convention et avoir toutes les réponses à nos questions. Elle pense que ça valait vraiment le coup de la faire.

Danielle METRAL : précise que ça exerce quand même une pression sur les propriétaires qui sont situés dans ce périmètre aussi.

Vanessa HANNI : lui répond que ce n'est pas plus le cas qu'avec une préemption classique.

Danielle METRAL : informe qu'elle n'est pas d'accord, que c'est différent entre tout Marolles et un périmètre bien défini.

Martine HARBULOT : ajoute que c'est une zone qui est très urbanisée et que c'est assez surprenant. Il y a encore un peu de terrain ailleurs auquel, visiblement vous ne voulez pas toucher mais là, la zone est très urbanisée.

Vanessa HANNI : redonne un exemple et explique que lorsqu'elle est arrivée à Marolles on lui a dit qu'il y avait une auberge marollaise qui était dans le secteur. Apparemment cela semblait embêter beaucoup de monde qu'elle soit détruite.

Danielle METRAL et Martine HARBULOT : répondent par la positive.

Vanessa HANNI : explique qu'avec ce type de périmètre cela aurait pu sous-entendre au propriétaire que s'il vendait, effectivement, la mairie aurait regardé plus précisément le projet. Elle aurait pu préempter le terrain, sauver le commerce, retrouver un commerçant pour acheter, refaire un restaurant, une brasserie, ou peu importe.

Martine HARBULOT : dit que l'on ne va pas refaire l'histoire.

Danielle METRAL : ajoute qu'il y avait un propriétaire qui ne voulait pas vendre.

Vanessa HANNI : reprend la parole pour expliquer que quand on a ce type de périmètre, c'est vraiment pour être regardant sur ce qui va se passer.

Danielle METRAL : insiste sur le fait que l'exemple n'est pas bon car le propriétaire ne voulait pas vendre son bien et bien cher. La mairie n'avait pas les moyens d'acheter. Elle ajoute que le permis de construire a été refusé mais imagine qu'ils vont en refaire un autre.

Vanessa HANNI : dit qu'ils auraient très bien pu faire un portage foncier et faire autre chose sur le sujet.

Danielle METRAL : dit que normalement il aurait dû y avoir un programme avec des logements sociaux.

Vanessa HANNI : informe que c'était un choix politique de l'habitat, qu'ils ne l'ont pas pris, que ce n'est pas grave.

Danielle METRAL : n'est pas d'accord et dit que c'est un choix du propriétaire.

Vanessa HANNI : rappelle que quand on a une DIA et qu'on est une mairie, on peut préempter tous les biens qui se vendent sur la commune.

Danielle METRAL : dit qu'ils ne pouvaient pas préempter il l'était déjà au Préfet.

Vanessa HANNI : lui répond qu'ils auraient pu faire un portage foncier avec le SAF ou avec l'EPFIF pour faire un projet sur le lieu.

Danielle METRAL : répond que le projet existait déjà.

Monsieur le Maire : recentre le sujet et rappelle qu'ils doivent voter cette convention.

Carine CHARLES : avait une dernière question, il est indiqué dans cette convention à l'article 5 que « *les programmes comportent 35 logements par hectare minimum* ». Ce qui l'inquiète c'est cette zone définie d'1 hectare dans ce cœur de bourg. C'est une superficie qui est étendue.

Monsieur le Maire : précise à nouveau que dans le projet en cours, l'EPFIF n'interviendra pas puisque tout est déjà calé. Donc à partir de là, qu'y a-t-il à craindre ? Avant de signer un certain nombre de



préemptions, c'est des sujets que la mairie va voir et elle ne vise strictement rien dans ce périmètre-là. Il précise qu'après ce grand terrain, il n'y aura que du diffus, c'est à dire des petites parcelles ici ou là. Donc ce n'est pas sur le cœur de village que va être construit quoi que ce soit. Lorsqu'il y aura des ventes, parce qu'il y a des projets privés, à ce moment-là nous évoquerons le projet pour veiller à l'harmonie de la ville, à ce que tout se passe en cohérence dans ce centre ancien. Mais ce ne sera pas 130 logements comme actuellement ; ce sera 2, 3, 4 logements. Il y a des projets privés en cours, comme l'ancienne auberge, imaginez qu'il y ait un projet de 50 logements, on ne va pas y mettre 35 logements sociaux, ce n'est pas possible.

Danielle METRAL : informe que de mémoire, il y avait une vingtaine de logements et 6 logements sociaux. Elle a encore une question sur l'article 10 par rapport aux conventions d'occupation précaire ou temporaire et demande par rapport aux choix des bénéficiaires, pourquoi n'avons-nous pas exigé que ce choix soit porté par le conseil d'administration du CCAS, qui est le mieux habilité pour attribuer aux gens les plus nécessiteux ou qui ont des situations les plus importantes, cela aurait pu être précisé dans cette convention.

Monsieur le Maire : explique que nous n'avons plus ce droit d'attribution.

Danielle METRAL : demande du coup qui va choisir pour les logements qui seront acquis mais pour lesquels on ne va pas construire tout de suite, ils pourront être mis à disposition ou à titre d'occupation précaire. Pourquoi n'avons-nous pas demandé à ce que ce soit le conseil d'administration qui décide qui y mettra.

Vanessa HANNI : répond que si l'EPFIF achète deux petites maisons mitoyennes et décide effectivement que cela fasse deux logements. En attendant que ce soit démolie ou autre, il va, par exemple le louer. Dans les faits, le porteur foncier demande à la commune si elle aurait des personnes à loger dans ces bâtiments et c'est bien la mairie qui décide ou alors, eux, car ils ont aussi des personnes à loger et ils le font.

Danielle METRAL : a bien compris ça mais demande pourquoi dans la convention il n'est pas précisé que ce serait le conseil d'administration du CCAS.

Vanessa HANNI : répond qu'ils n'y ont pas forcément pensé, mais ce n'est pas parce que ce n'est pas mis dans la convention que ça ne peut être fait et exclu.

Danielle METRAL : interroge sur le principe de la cession, quid des modalités de choix de l'opérateur. La revente au coût de revient et non au prix du marché, constitue un véritable cadeau fait au promoteur.

Vanessa HANNI : n'est pas d'accord. Elle expose que si on demande, en tant que mairie, à l'EPFIF de préempter, c'est que l'on aura forcément choisi l'opérateur. Alors soit, effectivement, on choisit de faire un concours et on met en concurrence plusieurs bailleurs ou plusieurs promoteurs, parce qu'on n'est pas obligé de ne faire que du social sur les terrains qui sont préemptés par l'EPFIF, puisqu'on doit en faire au minimum 30 %, ce qui n'a rien de nouveau. Rien ne nous empêche de passer par un promoteur par exemple comme cela s'est passé avec Expansiel et Valophis. Maintenant elle ne voit pas de « cadeau », car on est là justement pour faire des logements et un peu de social car on est dans l'obligation d'en faire. Donc le projet est piloté par la mairie et cette convention sert à avoir un périmètre de veille et de dire et prévenir qu'effectivement dans ce secteur, s'il y a des choses qui se passent, on sera très vigilant à ce qui se vend et si on peut faire un projet dans ce sens-là pour atteindre notre quota SRU et bien on le fera c'est tout, mais on ne le fera pas sans projet.

Il est vrai qu'aujourd'hui la convention est vague aussi parce qu'on n'a pas de projet défini, donc on n'a pas voulu se restreindre dans les modalités opératoires parce que quand vous avez signé une convention vous ne pouvez plus en sortir. Là, finalement, c'est une convention « type », c'est ce que nous a dit l'EPFIF et effectivement peut-être que dans la convention de Montgeron ils avaient déjà des projets en tête et du coup ils ont pu affiner cette convention parce que les projets étaient déjà dans les tuyaux.

Danielle METRAL : annonce que dans le doute, ils restent en alerte au regard du périmètre défini. Certains riverains se verront préempter dans le meilleur des cas soit expulsés, si on lit bien cette convention. Et donc pour ceux qui auront la chance d'y échapper leur environnement sera amené à changer ou en tout cas évolué sans aucune vision, puisque nous n'avons aucune vision sur ces projets envisagés, le groupe Vivre Marolles votera contre.

Monsieur le Maire : lui répond qu'en tout cas l'hypothèse qu'ils envisagent est théorique et qu'ils n'ont nullement l'intention d'expulser qui que ce soit, ce n'est ni dans leur projet ni dans leur intention. C'est simplement du bon sens.

Martine HARBULOT : souhaite revenir sur ce qu'a dit Monsieur le Maire tout à l'heure, que ce serait finalement des constructions diffuses.

Monsieur le Maire : dit parler des terrains actuellement disponibles sur Marolles. Il ajoute qu'il n'y a plus de terrains de 8 000 m<sup>2</sup> comme l'ilot est, 2 000 m<sup>2</sup> comme l'ilot sud et 3 000 m<sup>2</sup> comme l'ilot ouest. Il explique qu'ils ont reçu un rapport de la DHRIL qui leur donne tous les terrains disponibles à Marolles, c'est ce qu'on appelle du diffus.

Martine HARBULOT : cela veut dire que s'il y a des projets, parce qu'on ne se leurre pas il y aura des projets, compte tenu du nombre de logements sociaux qui existent sur cœur de village, c'est 40-45, elle ne sait pas.

Monsieur le Maire : précise 41.

Martine HARBULOT : reprend 41, il y aura à peu près 70-75 logements sociaux à reconstruire pour arriver à 118.

Monsieur le Maire : répond que ça n'a rien avoir.

Vanessa HANNI : souhaite lui répondre. Aujourd'hui il y a cet objectif qui leur est imposé. Aujourd'hui on a une configuration de ville où on sait qu'on n'atteindra jamais le taux de 25 %. La DRHIL en est consciente, le Préfet en est conscient, on nous le dit. Elle donne l'exemple de Vincennes, ils n'ont pas 25 % de logements sociaux et pourtant ils ne sont pas carencés. Elle l'explique par le fait que quand Vincennes a une petite opportunité de faire du logement social ils la saisissent, ils préemptent et font du logement social. Alors des fois c'est peut-être sur 5 appartements, ou 2 ou 3 peu importe, en attendant ils montrent leur bonne volonté au Préfet de faire du logement social. Si nous aussi nous prouvons à Marolles que s'il y a une petite maison qui se vend et où on peut faire de la division pavillonnaire et créer trois logements sociaux dedans on le fait et bien on montrera à la DRHIL qu'on est force de proposition et que quand on a une petite opportunité de faire du logement social dans le diffus, on s'en saisi et peut-être qu'on ne sera plus considéré comme carencé. Aujourd'hui c'est juste montrer à l'Etat qu'on n'est pas contre les logements sociaux, que nous allons essayer d'en faire et de le faire bien. Nous n'avons pas envie de voir de gros ensembles, nous n'avons pas envie de voir des tours HLM. Ce n'est plus le principe aujourd'hui du logement social. On veut faire de l'accession sociale à la propriété, on veut faire d'autres types de produits qui n'existent pas sur la commune puisque nous n'avons que du locatif social. C'est donc montrer à l'Etat que nous ne sommes pas contre, que nous voulons bien faire les choses et cette convention rentre vraiment dans ce cadre-là. C'est montrer à l'Etat que nous allons signer une convention avec leur organisme de préemption et ils sont très contents que nous le fassions. Cela ne peut pas nous porter préjudice en tout cas.

Martine HARBULOT : lui répond que ce qu'elle dit reste une hypothèse. On n'atteindra peut-être pas les 25 %.

Vanessa HANNI : confirme qu'il est sûr que nous ne les atteindrons jamais.

Martine HARBULOT : dit qu'elle se fit pour le moment à cette convention qui marque qu'on doit faire 118 logements sociaux. Personne ne lui dit que l'EPFIF ne voudra pas aller jusqu'aux 25 %. Vous dites « non la préfecture ne voudra pas, l'Etat acceptera que... » Elle l'espère peut-être mais rien ne le prouve.

Vanessa HANNI : indique que c'est marqué dans la convention. L'EPFIF ne préemptera pas sans l'accord du maire.

Martine HARBULOT : répond que ça n'a rien avoir, les 118 sont notés.

Vanessa HANNI : répond que c'est normal c'est l'objectif de l'Etat. Il nous demande de le faire, donc c'est le maximum.

Martine HARBULOT : pour l'instant, parce que si on construit autre chose que des logements sociaux, comme de la propriété, etc., ça apportera d'autres obligations de logements sociaux, vous savez comment ça marche.

Vanessa HANNI : explique que c'est pour cela que l'on fait de la réhabilitation, on ne construit pas et on le fait déjà sur le bâti existant. Donc le taux de logements n'augmente pas, par contre le taux SRU oui. C'est ça l'objectif de la réhabilitation.

Martine HARBULOT : demande s'ils ont prévu de ne faire que de la réhabilitation.

Monsieur le Maire : répond que non en fait, il pense qu'il faut être réaliste, malgré la réalisation de cœur de village, Marolles aura énormément de difficultés à atteindre les 25 % de logements sociaux. Aujourd'hui quelques négociations ont été faites avec le Préfet et si nous n'avons eu que 160 000 euros de pénalités SRU, c'est qu'il a vu que nous étions réceptifs sur un certain nombre de choses et que nous avons réellement la volonté d'agir.

Danielle METRAL : dit que c'est parce que le contrat de mixité sociale a été signé avant.

Monsieur le Maire : indique qu'en effet, c'est un élément mais il n'y a pas que ça. Il demande à Madame METRAL combien avaient-ils budgétés de pénalités SRU ? 400 000 €, il ajoute que pour leur part ils ont réussi à le baisser à 200 000 €. Il ne sait pas si Madame METRAL a rencontré la directrice de la DHRIL, mais ce n'est pas facile. Il est content d'être arrivé à 160 000 et c'est parce que la DHRIL savaient que nous étions actifs. Le préfet a clairement dit qu'il espérait que nos projets aboutissent parce que dans trois ans ce ne sera pas du cadeau.

Danielle METRAL : ajoute que c'est ce qu'il dit à chaque maire et lui rappelle qu'avec Sylvie GERINTE c'était la même chose et qu'ils n'ont pas réussi à sortir de logements sociaux à cause des recours et que c'est pour cette raison qu'ils ont été carencés.

Vanessa HANNI : précise que quand il les a reçus avec Monsieur le Maire, il avait le programme de campagne de J'aime Marolles et avait bien vu qu'ils avaient prévu de faire du logement social. Elle peut dire que si dans ce programme on n'avait pas dit qu'on voulait faire du logement social, l'amende aurait été doublée.

Danielle METRAL : demande alors, s'il a bien regardé le programme, qu'a-t-il dit sur les propositions d'Alphonse BOYE, de négocier justement pour baisser ces 25 % de les mutualiser entre plusieurs communes.

Monsieur le Maire : il dit que justement l'affaire était dans les tuyaux.

Vanessa HANNI : ajoute que Monsieur CATHALA lui en avait déjà parlé.

Monsieur le Maire : explique qu'aujourd'hui quand vous demandez un logement social par exemple, c'est valable pour tout le département, par contre les pénalités sont par rapport aux villes et donc il y a une levée de bouclier aujourd'hui contre ce projet et il y a un mouvement qui est en train de naître pour essayer de dire qu'il faut choisir le périmètre du SRU sur le territoire au moins, sinon sur le département. L'idée fait son chemin.

Danielle METRAL : l'idée fait son chemin mais on n'est loin d'y arriver et d'où leur surprise compte tenu de son idée et de cette idée de voir cette convention. Ils pensaient plutôt qu'il allait leur proposer une idée pour faire baisser ces 25 %.

Monsieur le Maire : est ravi du pouvoir qu'elle lui donne et l'aura peut-être un jour mais il ne l'a pas encore.

Danielle METRAL : ne lui donne pas de pouvoir mais rappelle juste que c'est ce qu'il a promis.

Monsieur le Maire : a promis effectivement de se battre et de mettre tout son poids sur la balance pour qu'ils y arrivent, et assure qu'aujourd'hui ils ne sont pas seuls à raisonner comme ça. Il pense que la loi SRU, qui malheureusement par rapport à ce que l'on entend n'est pas prête à bouger, est en train d'évoluer un tout petit peu.

Danielle METRAL : dit qu'à un moment il en a été un tout petit peu question mais après ça a été complètement annulé cette histoire.

Monsieur le Maire : rappelle que la première loi fixait le quota de logements sociaux à 20 % et que par la suite, il a été porté à 25 %. La demande de logements sociaux aujourd'hui en France est forte, d'une manière générale, et en région parisienne en particulier, cela l'étonnerait que ce taux baisse. Il met aux voix.

Il est demandé au conseil municipal de

**ARTICLE 1 : APPROUVER** la convention d'intervention foncière entre la commune de Marolles-en-Brie et l'EPFIF, ci-annexée.

**ARTICLE 2 : AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents afférents.

**VOTE : A LA MAJORITE DES VOTANTS, 20 VOIX POUR ET 7 VOIX CONTRE (Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Nicole DELBOSC, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER et Carine LACROIX CHARLES).**

## FINANCES ET MARCHES PUBLICS

### **POINT 09 : DECISION MODIFICATIVE N°1**

*Rapporteur : Jean-Luc DESPREZ*

Monsieur le Maire : précise juste qu'un document a été déposé sur table suite à la correction de petites coquilles. Nous avons mis l'article 20 et c'est l'article 21 et il y en a une autre qui sera vue toute à l'heure qui a été corrigée aussi suite à la commission. Il donne la parole à Jean-Luc DESPREZ.

Suite aux accroissements des effectifs dans les écoles et l'obligation de remplacement de matériel obsolète, nous devons réaliser certaines adaptations par rapport au budget primitif voté en avril.

### **SECTION INVESTISSEMENT :**

- **Dépenses.**

Il est nécessaire de remplacer des matériels obsolètes comme le serveur informatique (38 000 € au 2183), le remplacement de certains véhicules (62 000 € au 2182), de certains extincteurs (500 € au 21568) et l'installation de nouveaux défibrillateurs (4 000 € au 2188).

Avec l'augmentation du nombre d'élèves lors de la pause méridienne et le maintien des normes sanitaires, il est prévu du mobilier supplémentaire dans les espaces de restauration scolaire (1 500 € au 2184).

De plus des purificateurs d'air ont été installés dans les réfectoires scolaires (9 000 € au 2158).

Enfin des relevés topographiques ont été nécessaires pour les travaux de voiries pour l'avenue des Bruyeres (5 000 € au 2031).

Ces dépenses seront possibles suite à la décision cette année de ne pas installer un nouveau city-stade (120 000 € au 2128).

DI - Chapitre 20	+ 5 000 €.
DI - Chapitre 20	+ 115 000 €.
DI - Chapitre 21	- 120 000 €.
	-----
Total	0 €.

Jean-Luc DESPREZ : demande s'il y a des questions suite à la présentation de cette première partie.

Martine HARBULOT : dit que sa question n'a rien à voir mais elle souhaiterait savoir combien il y a d'élèves en plus dans les écoles.

Monsieur le Maire : répond 25.

Martine HARBULOT : parle du city stade et demande si c'est fini, adieu le projet.

Monsieur le Maire : répond qu'ils avaient budgété 140 000 € cette année. La relation qu'ils ont aujourd'hui avec les jeunes, ne nous satisfait pas, et nous sommes en négociation avec eux. Nous considérons que leur comportement dans certains quartiers ne nous convient pas du tout, par conséquent nous ne ferons pas cet investissement par prudence. Le projet n'est pas définitivement abandonné mais pour l'instant ils mènent avec les jeunes une négociation et lorsqu'ils se comporteront en respectant les riverains et les espaces communs et bien ils négocieront avec eux cette installation. Notre volonté est de leur donner une place faite à la rue Chasse Lièvre mais il y a des choses qui ne nous conviennent pas du tout, comme par exemple le fait qu'ils soient allés dans la forêt au niveau de

la place aux Grains, ont découpé le grillage, fait une cabane, dans laquelle ils ont laissés plein de détritus. Tout a été évacué et réglé. Il considère que quand toute l'équipe et lui-même parlent avec eux ils leurs disent que s'ils se comportent normalement, ils feront des investissements pour eux. Dans le cas contraire ils n'auront rien. L'objectif est de les mettre sur le chemin de la responsabilité.

Martine HARBULOT : comprend que cela pénalise tous les jeunes.

Monsieur le Maire : dit que malheureusement oui. Il revient sur une question que Marolles Mon Village a posé concernant 3 jeunes qui font du rodéo, et rappelle qu'il suffit de 3 personnes qui posent problèmes pour que ça pollue la vie de tout le monde. Malheureusement on légifère pour 2 % de malhonnêtes. Les lois sont prises mais malheureusement il n'y a que 2 % des personnes qui font des excès de vitesse. Il est désolé d'en arriver là. Il discutait encore le week-end dernier avec eux, prêt à leur trouver des stages parce que parmi ces 10-15 jeunes qu'ils rencontrent, il y en a un qui travaille, un en formation et il trouve cela dommage avec les compétences et les personnes qui ont des métiers de décisions à Marolles de ne rien faire. Ils pourraient aider ces jeunes à obtenir des stages mais encore faut-il qu'ils se comportent correctement.

### SECTION FONCTIONEMENT :

- **Dépenses.**

Avec l'augmentation des élèves dans les écoles Marolaises, nous devons augmenter la somme budgétée pour les fournitures scolaires attribuées à chaque élève pour un montant total de 1 000 € (6067).

Suite à la visite de la brigade des pompiers, il a été demandé à la ville de mettre en place un nouveau suivi informatisé des poteaux d'incendie : coût 3 000 € (6156).

Suite aux différents incidents ces dernières années, la prime d'assurance 2021 a été réévaluée pour un montant de 3 500 € (6161).

Par rapport aux prévisions de début d'année, le budget définitif du SIPE a été augmenté de 25 000 € par collectivité.

Ces dépenses sont compensées par une diminution du FPIC de 22 643 € (739223) et une diminution des dépenses imprévues de 9 857 € (022).

DF - Chapitre 011	+ 7 500 €.
DF - Chapitre 65	+ 25 000 €.
DF - Chapitre 022	- 9 857 €.
DF - Chapitre 73	- 22 643 €.
	-----
Total	0 €.

Jean-Luc DESPREZ : demande s'il y a des questions à ce sujet.

Danielle METRAL : dit qu'ils ont déjà une remarque concernant certaines dépenses, comme les serveurs qui étaient obsolètes, ou les véhicules pour 60 000 €. Est-ce que cela n'aurait pas dû être dans le budget primitif.

Jean-Luc DESPREZ : répond qu'ils ont estimé qu'il n'y avait pas d'urgence en la matière à l'époque et ont trouvé une opportunité de régler ce problème maintenant et que par conséquent puisque on peut le faire, on le fait.

Danielle METRAL : dit qu'ils ne sont pas obsolètes en 4 mois quand même.

Monsieur le Maire : répond qu'au contraire, une bonne gestion est une gestion d'anticipation. Nous arrivons à la fin de l'année où nous savons que nous n'allons pas faire le city stade. Effectivement, le serveur, le véhicule, le camion pourraient attendre, car prévus l'année prochaine, mais comme nous ne faisons pas le city stade, nous pouvons anticiper par prudence, ces dépenses. Voilà la raison pour laquelle nous l'avons fait là. Ça aurait dû être dans le budget primitif, mais nous anticipons le budget 2022, pour l'engager maintenant. Ça c'est une gestion saine.

Carine CHARLES : quel est le prestataire pour le serveur informatique, comme le coût est spécifié elle suppose qu'il y a un devis.

Monsieur le Maire : lui répond qu'on en a même eu 3. Il ajoute qu'ils ont aussi consulté le SIPPAREC. Il sait qu'il y a une grande confusion sur ce point-là. Il explique qu'ils n'ont pas fait comme cela a été fait naguère de saucissonner les dépenses pour être en dessous des seuils, il a d'ailleurs les factures s'ils veulent, ils ont donc consulté des prestataires, ont eu les 3 devis, et ont fait l'investissement nécessaire. Il ajoute que par précaution ils n'ont pas voulu, comme c'était le cas, faire un brassage, c'est-à-dire ces câbles qui permettaient de sécuriser l'informatique car avec la baisse des coûts des serveurs, on travaille par dump, par mirroring, c'est-à-dire qu'ils ont deux serveurs, ce qui fait qu'aujourd'hui s'il y a un problème sur un serveur, il n'y a même plus de temps de restauration, on peut automatiquement travailler sur l'autre, restaurer le premier, revenir, etc... Comme il y a des agents qui travaillent, il y a des maronnais qui ont besoin de prestations, il n'y aura plus de délais d'attente. Il en profite pour prévenir qu'il n'y aura demain ni téléphone ni serveurs parce que les serveurs seront remplacés, c'est aussi pour cela que ce conseil, qui est normalement diffusé le lendemain, ne le sera que lundi car les agents ne travailleront pas samedi et dimanche bien entendu.

Carine CHARLES : le remercie pour ces précisions mais dit qu'il n'a pas répondu à sa question. Quel est le prestataire retenu.

Monsieur le Maire : dit que le prestataire retenu est DFM, prestataire déjà là.

Martine HARBULOT : fait remarquer que ce serveur est très cher.

Monsieur le Maire : prend note de sa remarque.

Bernard KAMMERER : explique qu'à la commission il a été dit que le SIPPAREC n'avait pas été consulté parce que ça n'était pas obligatoire.

Monsieur le Maire : lui répond qu'ils ont consulté le SIPPAREC et explique qu'il n'y a pas d'obligation, dans un groupement d'achats.

Bernard KAMMERER : rappelle qu'à la commission, il lui avait répondu qu'ils n'avaient pas consulté le SIPPAREC, il l'avait bien noté et d'ailleurs ça n'est pas une obligation.

Monsieur le Maire : précise en effet qu'il n'y a pas d'obligation d'acheter dans un groupement d'achats.

Bernard KAMMERER : insiste sur le fait qu'à la commission, il ait dit « *non, je ne l'ai pas consulté* ».

Monsieur le Maire : dit s'être mal exprimé alors.

Martine HARBULOT : demande ce qui justifie cette augmentation de 25 000 € pour le SIPE.

Monsieur le Maire : répond que quand ils ont fait le budget, celui du SIPE n'était pas encore prêt, et ils avaient budgété 300 000 € pour chaque ville. Et quand ils ont fait leur budget, l'appel était de 325 000 et non de 300 000, d'où l'obligation d'augmenter cette somme pour que le Trésorier puisse commencer à payer les appels de fonds.

Martine HARBULOT : a bien compris mais cela ne répond pas à sa question. Qu'est ce qui justifie cette augmentation dans le budget, on est à 300 000 depuis des années. Pourquoi cette année on augmente de 25 000.

Monsieur le Maire : consultera le budget du SIPE et répondra la prochaine fois. Il rappelle qu'on a des subventions par rapport au nombre d'enfants et qu'ensuite, les villes compensent par rapport aux aides et aux dons. Il ne peut donc pas dire aujourd'hui que c'est une augmentation de dépenses, ça peut être éventuellement une réduction de subvention... il va donc être prudent et répondre en regardant le budget du SIPE tout simplement.

Danielle METRAL : dit que forcément avec le personnel avec la COVID il y a forcément eu des absences qu'il a fallu remplacer et autres. Elle précise qu'il y a quand même deux assistantes maternelles, dont une qui a démissionné et l'autre dont le contrat n'a pas été renouvelé, qui donc ne travaillent pas et ont été remplacées mais qui ont droit pendant 24 mois au chômage et c'est le SIPE qui paie donc ça fait double salaire.

Monsieur le Maire : complète en disant que le SIPE n'a jamais adhéré au chômage de ses salariés. Ce qui fait qu'il y a donc deux personnes qui sont parties et que le SIPE paye toujours. Nous avons arrêté ça et nous avons adhéré pour éviter que de tels problèmes ne se reproduisent.

Carine CHARLES : dit que c'est pour cela qu'ils lui avaient demandé de prendre la présidence du SIPE, puisque c'est une présidence tournante pour voir ce droit de regard sur les comptes.

Monsieur le Maire : non ce n'est pas une présidente tournante. Ce n'est pas ce qui est prévu. Il n'a pas demandé à prendre la présidence.

Carine CHARLES : dit qu'ils souhaitaient aller dans ce sens-là.

Monsieur le Maire : comprend qu'elle voulait aller dans ce sens, mais il avait répondu à l'époque qu'ils n'ont vraiment pas de problème à ce niveau. Qu'à peine arrivé, il avait déjà un gros dossier à lire et que tout était transparent. Que ce soit M. BEDU ou lui qui soit président, cela n'a aucune incidence, ils travaillent main dans la main et tout est transparent et accessible à tous.

Carine CHARLES : ne remet pas ça en question c'est juste pour ce droit de regard.

Monsieur le Maire : répond qu'ils reviendront dessus aux questions diverses.

Lors de la dernière Loi de Finances une nouvelle imputation (6512) a été créée pour l'hébergement et la maintenance des logiciels dit « en nuage » (cloud). Une somme de 6 000 € prévue au BP pour la maintenance de ces logiciels à l'article 6156 est basculée au 6512.

DF - Chapitre 65	+ 6 000 €.
DF - Chapitre 011	- 6 000 €.
	-----
Total	0 €.

Au sujet de la Police Municipale Pluricommunale, il a été décidé de ne pas déduire le salaire de notre policière du coût global comme budgété.

Ainsi il faut augmenter les dépenses de contributions de 31 000 € (6558) et créer une recette équivalente (70848).

DF - Chapitre 65	+ 31 000 €.
RF - Chapitre 70	+ 31 000 €.
	-----
Total	0 €.

Monsieur le Maire : explique qu'il s'agit de jeux d'écritures. Par exemple pour ces 31 000 €, lorsqu'ils ont fait le budget, il était prévu pour la police municipale, la somme totale qui avait été donnée dans les tableaux donnés – 31 000. Le Trésorier a souhaité indiquer la dépense et de l'autre côté la recette de 31 000 correspondant au salaire d'Aurélié que la ville paye actuellement. Donc sur le plan global, le budget ne varie pas puisque nous inscrivons au budget ces 31 000 € d'un côté en dépenses et nous augmentons de 31 000 € en recettes.

*Intervention de Carine CHARLES qui n'est pas audible dans l'enregistrement car elle parle sans micro.*

Monsieur le Maire : répond que c'est la maintenance du logiciel de comptabilité, c'est INFOCOM.

Suite à une décision de justice, la Trésorerie a demandé d'effectuer une annulation d'un titre de 2019 (673) au lieu d'un mandat simple en frais d'actes et de contentieux comme budgété (6227).

DF – Chapitre 67	+ 1 500 €.
------------------	------------

DF - Chapitre 011	- 1 500 €.
	-----
Total	0 €.

La commission Finances - Marchés publics, réunie le 28 septembre 2021, a émis un avis favorable à la majorité (Contre : Jean-Jacques GAREAU et Bernard KAMMERER).

Il est demandé au conseil municipal de

**ARTICLE UNIQUE : D'APPROUVER** la Décision Modificative n°1 présentée ci-dessous et telle qu'annexée à la présente délibération.

La balance budgétaire après prise en compte de la décision modificative n° 01/2021 se présente comme suit :

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à : 2 748 000,00 €.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à : 8 930 100,00 €.

**VOTE : A LA MAJORITE DES VOTANTS, 20 VOIX POUR 3 VOIX CONTRE (Danielle METRAL, Bernard KAMMERER et Carine LACROIX CHARLES) ET 4 ABSTENTIONS (Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Nicole DELBOSC).**

**POINT 10 : PARTICIPATION AUX SYNDICATS ET AUX ORGANISMES INTERCOMMUNAUX – BUDGET 2021**

*Rapporteur : Jean-Luc DESPREZ*

Cette délibération est désormais demandée par certains organismes.

Suite aux régularisations effectuées lors de la Décision Modificative n°1 concernant le budget définitif du SIPE et de la Police Municipale Pluricommunale, il convient d'indiquer par délibération la répartition du montant global des participations communales (440 950 €) aux syndicats comme suit :

• SI Lycée Limeil-Brévannes	22 700 €.
• SI Maison de retraite du Colombier	750 €.
• SIPPAREC	3 100 €.
• SIGEIF	1 000 €.
• SIPE	325 700 €.
• POLICE MUNICIPALE PLURICOMMUNALE	82 700 €.
• CENTRE CULTUREL DU PLATEAU BRIARD - LA RUE	5 000 €.

Monsieur le Maire : rappelle que ce tableau récapitulatif est une obligation. Il précise que va être corrigé dans la délibération la remarque qui avait été faite en commission c'est à dire que le « SYNDICAT LA RUE » a été remplacé par « CENTRE CULTUREL DU PLATEAU BRIARD - LA RUE ».

La commission Finances - Marchés publics, réunie le 28 septembre 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Il est demandé au conseil municipal de



**ARTICLE 1 : DECIDER** d'attribuer et de verser les participations aux organismes de regroupement pour une somme totale de 440 950 €, répartie comme indiqué ci-dessus.

**ARTICLE 2 : DIRE** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget 2021.

**ARTICLE 3 : DONNER POUVOIR** au Maire ou son représentant pour signer les échéanciers et tous les documents afférents.

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**POINT 11 : DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES – BUDGET 2021**

*Rapporteur : Jean-Luc DESPREZ*

La Trésorerie de Boissy-Saint-Léger, en date du 28 juillet 2021, a adressé une demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables, liée à des poursuites infructueuses ou des montants de créances trop faibles pour les exercices 2013 à 2018.

Outre son objectif juridique et comptable, cette opération d'apurement des créances non recouvrables présente l'intérêt de permettre d'optimiser, dans le cadre de l'activité de perception des recettes, l'utilisation des ressources humaines et matérielles en évitant de les diriger, de façon excessive et disproportionnée, sur des créances de faible montant ou/et anciennes, ou ayant fait l'objet de poursuites infructueuses, dont l'espérance de recouvrement est très faible.

Ainsi, il apparaît beaucoup plus profitable de faire principalement porter les actions de la Trésorerie sur les impayés potentiellement recouvrables, en excluant à posteriori, après en avoir vérifié le caractère irrécouvrable par des poursuites, certaines créances du champ d'intervention.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'admettre ces créances en non-valeur, pour un montant total de 2 454,02 €, en passant un mandat au compte 6541 (créances admises en non-valeur) sur le budget 2021.

*Intervention de Carine CHARLES qui n'est pas audible dans l'enregistrement car elle parle sans micro.*

Monsieur le Maire : lui précise que ce sont des créances antérieures de 2013 à 2018.

Carine CHARLES : demande s'ils ne les mettent pas au budget 2021.

Monsieur le Maire : répond qu'ils étaient prévus déjà. Il explique qu'une somme est prévue dans le budget comme tous les ans et nous les passons directement en perte, ce n'est pas une DM.

Carine CHARLES : est d'accord mais sa question est de savoir si c'est mis ou non dans le tableau.

Monsieur le Maire : explique que dans le budget il était prévu une somme supérieure et après il y aura un écart avec la réalité. Il prend un exemple : s'ils avaient pris 3 000 € de créances irrécouvrables, et que finalement ils arrivent à 2 800 €, il y aurait eu un bonus de 200 €.

Carine CHARLES : avait bien compris mais voudrait savoir si ce n'est pas reporté dans le tableau.

Monsieur le Maire : répond que ça n'est pas nécessaire, ça ne fait pas l'objet d'une DM, c'est du courant. Il précise, que par exemple, la veille il a reçu le montant d'une taxe qui avait été provisionnée. Il explique qu'il inutile de faire une DM pour ça, et que nous le constaterons au réel après comptabilisation.

La commission Finances - Marchés publics, réunie le 28 septembre 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Il est demandé au conseil municipal de

**ARTICLE 1 : DECIDER** d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables concernant les exercices 2013 à 2018, pour un montant de 2 454,02 €.

**ARTICLE 2 : DIRE** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget 2021 (article 6541).

**ARTICLE 3 : DONNER POUVOIR** au Maire ou son représentant pour signer les échéanciers et tous les documents afférents.

### **VOTE : A L'UNANIMITÉ**

#### **POINT 12 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENTS DE COMMANDES ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SUD EST AVENIR, SES COMMUNES MEMBRES ET LE SMITDUVM**

*Rapporteur : Jean-Luc DESPREZ*

Une convention constitutive de groupements de commandes a été conclue en 2018 entre l'Établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA), quinze de ses communes membres, ainsi que le SMITDUVM. Elle a fait l'objet d'un avenant n°1, modifiant son annexe 1 « liste des achats groupés et des coordonnateurs » et intégrant aux parties signataires, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Limeil-Brévannes.

Cette convention vise à :

- Optimiser les dépenses liées à des achats qui peuvent être massifiés conformément à la politique achat du Territoire ;
- Le lancement d'une consultation unique pour répondre à des besoins identiques entre plusieurs entités permettant une plus grande facilité de l'acte d'achat, tout en préservant l'accès des TME et PME locales ;
- Sécuriser juridiquement les achats.

Les achats groupés peuvent concerner tous types de prestations. Il s'agit d'un mécanisme de groupements de commandes à géométrie variable. Ainsi, l'annexe à la convention définit les achats groupés identifiés, les collectivités participant à ces différents groupements et le coordonnateur désigné.

Des achats groupés ont été définis pour l'année 2022, à savoir :

- Les prestations de coordination SPS
- L'achat de vêtements de travail
- L'achat de véhicules

Chaque collectivité ou établissement a été sollicité(e) et a fait connaître sa volonté de participer ou non à chacun des groupements de commandes identifiés.

Il convient donc d'adopter un avenant n°2 à la convention, ayant pour objet de modifier son annexe 1 listant les achats groupés.

Cet avenant a également pour objet, l'intégration de deux nouveaux membres, à savoir la commune et le CCAS de Limeil-Brévannes ; ces deux entités mutualisant déjà de nombreux achats entre eux. Ils sont notamment concernés par les achats groupés de véhicules et des prestations de coordination SPS.

La commission Finances - Marchés publics, réunie le 28 septembre 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Il est demandé au conseil municipal de

**ARTICLE 1 : APPROUVER** l'avenant n°2 ci-annexé à la convention constitutive de groupements de commandes initiale ainsi qu'à son avenant n°1.

**ARTICLE 2 : DIRE** que le présent avenant modifie l'annexe 1 à la convention désignant les achats groupés identifiés, et pour chaque achat groupé, les membres concernés et le coordonnateur ; ce dernier ayant pour mission d'organiser l'ensemble de la procédure de passation, chaque membre du groupement assurant ensuite l'exécution du marché qui le concerne.

**ARTICLE 3 : DIRE** que le présent avenant porte intégration à la convention de la commune et du CCAS de Limeil-Brévannes.

**ARTICLE 4 : AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 ainsi que toute pièce afférente.

**ARTICLE 5 : AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à approuver, pour chaque marché qui concerne la commune, l'attribution du marché et autoriser le coordonnateur à signer les documents du marché.

Danielle METRAL : avait une petite question à savoir pourquoi la commune de Marolles n'est pas rentrée dans le marché groupé pour les véhicules.

Monsieur le Maire : explique qu'il n'y a pas eu de modification globale sur cette convention, il y a juste eu les points concernant Limeil-Brévannes et nous n'y étions pas mais cela ne nous empêche pas de les consulter. Il en profite pour dire que le coût du véhicule budgété d'environ 22 000 € à peu près ne tient pas compte de la subvention escomptée dans la réalité. La règle de la prudence est que tant que vous ne touchez pas une subvention, vous ne pouvez pas l'approvisionner, en comptabilité privée on dirait « provisionner », là ce n'est pas possible mais lorsque nous aurons ce que nous attendons en subventions, le véhicule coûtera seulement 7 500 €.

Danielle METRAL : demande aussi si on n'a pas délibéré non plus sur des demandes de subventions pour ces véhicules, il n'y a pas besoin de délibération.

Monsieur le Maire : répond que ce n'est pas nécessaire, puisque nous avons l'évolution de nos demandes de subventions à chaque fois.

Danielle METRAL : dit que cela s'arrête au 15/12/2020.

Monsieur le Maire : répond que non et l'invite à regarder le tableau dans sa globalité, présenté par année.

Danielle METRAL : pensait que c'était le genre de dossier où les subventions devaient passer en conseil municipal.

Monsieur le Maire : rappelle que pour faire des demandes de subventions ce n'est pas nécessaire, c'est pour signer des conventions que cela est obligatoire.

Danielle METRAL : précise sa question et demande s'il y a « est-ce des véhicules électriques

Monsieur le Maire : confirme.

Jean-Luc DESPREZ : précise que c'est uniquement pour le VL et qu'ils n'ont pas trouvé pour le poids lourd de véhicule hydrogène ou électrique.

Danielle METRAL : souhaite connaître les organismes vers qui ils se sont tournés.

Monsieur le Maire : lui répond le SIGEIF et tous les organismes classiques.

Danielle METRAL : insiste car la dernière fois elle en avait parlé, dans le cadre de relance tout ce qui concerne les économies d'énergie et donc les voitures électriques, il y a des subventions qui peuvent aller jusqu'à 80 %.

Monsieur le Maire : est d'accord et ajoute qu'il y a aussi le bonus écologique de 4 000 € de l'Etat.

Danielle METRAL : espère qu'on obtiendra les 80 %.

Monsieur le Maire : répond qu'ils feront au mieux. Il ajoute qu'il a passé une très bonne semaine dernière parce que tous les jours quand il arrivait, la personne en charge des subventions lui disait que nous avons reçu tant et tant et que ça fait deux jours qu'elle ne lui dit rien et qu'il est très malheureux.

### **VOTE : A L'UNANIMITÉ**

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **POINT 13 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services afin de suivre et permettre :

- l'évolution des postes et des carrières des agents liée à la réussite aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale ;
- les avancements de grade et les promotions internes ;
- les prévisions de recrutement, de réintégration et les départs ;
- les modifications réglementaires.

La mise à jour du tableau des effectifs proposée est relative :

- à la réussite à concours d'un agent au grade d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe ;
- à la fermeture du poste de DGS (emploi fonctionnel- catégorie A) et du poste d'Attaché principal (catégorie A) suite au départ en retraite de l'agent ;
- à la fermeture d'un poste de rédacteur (catégorie B) suite à la nomination de l'agent au grade d'Attaché ;
- à la fermeture des postes d'Animateur (1- catégorie B), de Technicien (1- catégorie B), d'Adjoints techniques (7- catégorie C) suite au tableau d'avancement de grade 2021 ;
- à la fermeture du poste d'Ingénieur principal (catégorie A) suite au départ en retraite de l'agent ;
- à la fermeture d'un poste d'adjoint d'animation (catégorie C) suite à la nomination de l'agent au grade supérieur (réussite à concours) ;
- à la fermeture d'un poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) suite au départ de l'agent (mutation) ;
- à la fermeture des 6 postes d'Adjoints techniques saisonniers (catégorie C) ;
- à la fermeture du poste d'Educateur des APS principal 2<sup>ème</sup> classe (catégorie B) suite à la nomination de l'agent au grade supérieur (réussite à l'examen professionnel).

Le Comité Technique, réuni le 20 septembre, a émis un avis favorable/défavorable.

Il est demandé au conseil municipal de :

**ARTICLE 1 : APPROUVER** la modification du tableau des effectifs comme suit :

<b>CREATION</b>	1 Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe (catégorie C) ;
-----------------	---

<b>SUPPRESSIONS</b>	1 DGS (emploi fonctionnel- catégorie A) ; 1 Attaché principal (catégorie A) ; 1 Rédacteur (catégorie B) ; 1 Animateur (catégorie B) ; 1 Adjoint d’animation (catégorie C) ; 1 ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe (catégorie C) ; 1 Ingénieur principal (catégorie A) ; 1 Technicien (catégorie B) ; 7 Adjoints techniques (catégorie C) ; 6 Adjoints techniques saisonniers (catégorie C) ; 1 Educateur des APS principal 2 <sup>ème</sup> classe (catégorie B).
---------------------	---

**ARTICLE 2 : DIRE** que la rémunération et la durée de carrière seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour les cadres d’emploi concernés.

**ARTICLE 3 : DIRE** que les crédits nécessaires à ces dépenses sont prévus au budget 2021, chapitre 012.

**ARTICLE 4 : AUTORISER** Monsieur Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à l’exécution de la présente délibération.

**VOTE : A L’UNANIMITÉ DES VOTANTS, 23 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Nicole DELBOSC).**

## AFFAIRES SCOLAIRES - ENFANCE ET JEUNESSE

### **POINTS 14 : APPROBATION DE LA CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT – FONDS PUBLICS ET TERRITOIRE N°202000264 AXE 1 : HANDICAP**

*Rapporteur : Anne FERREIRA*

De manière à favoriser une meilleure inclusion dans les différentes structures éducatives de la ville, les enfants en situation de handicap ou présentant toute autre difficulté, la municipalité a souhaité renforcer son encadrement.

D’autre part, de façon à apporter une aide psychologique aux équipes éducatives (animateurs, ATSEM...) de la ville, pour une meilleure appréhension des problématiques rencontrées avec les enfants durant les différents temps d’accueils péri et extrascolaires, la municipalité a souhaité faire appel à un psychologue.

Dans le cadre de son dispositif « Fonds Publics et Territoires » la Caisse d’Allocations Familiales du Val-de-Marne participe activement à l’accueil des enfants en situation de handicap dans les structures d’accueil de droit commun, au travers de subventions allouées aux collectivités porteuses de projets.

Les conditions d’éligibilité énoncées dans la convention d’objectifs et de financement ci-jointe, étant respectées pour notre commune, il est donc aujourd’hui nécessaire de les contractualiser pour la période de 2020 à 2021.

La commission Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse, réunie le 27 septembre 2021, a émis un avis favorable.

Anne FERREIRA : répond à des questions posées en commission à savoir que nous avons effectivement l’aide psychologique aux équipes, ainsi qu’un AESH (Accompagnement des Elèves en Situation

d'Handicap), les AESH accompagnent les enfants sur le temps scolaire et que cela pose soucis sur la pause méridienne. A ce jour une AESH suit un enfant du matin jusqu'au soir et elle est prise en charge par la commune sur le temps du midi. Est prévu également la mise en place d'ateliers de sensibilisation des enfants au handicap, projet mené avec les parents d'élèves.

Carine CHARLES : Trouve dommage de ne pas avoir eu ces informations lors de la commission parce que ça ne parait pas très sérieux en toute transparence. Elle rappelle qu'elle en a fait part en envoyant un mail.

Il est demandé au conseil municipal de

**ARTICLE 1 : APPROUVER** la convention d'objectif et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne-n°202000264 – Axe 1, pour l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services de droit commun, ci-annexée.

**ARTICLE 2 : AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes afférents.

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

## QUESTIONS DIVERSES

- Questions écrites Marolles, mon Village

1. Où en est le dernier quartier de Marolles qui n'a pas encore la fibre ?

Monsieur le Maire : demande à quel quartier ils pensent.

*Réponse de Martine HARBULOT qui n'est pas audible dans l'enregistrement car elle parle sans micro.*

Monsieur le Maire : lui répond que ce n'est pas le seul quartier qui rencontre des problèmes. Leurs visites de quartier leur ont permis de s'en rendre compte. Il donne la parole à Alain BOUKRIS pour qu'il puisse répondre.

Alain BOUKRIS : explique que sur 1954 boîtes aux lettres aujourd'hui présentes sur l'ensemble de la commune, il en reste 48 qui ne sont pas connectées et qui représentent 9 chambres. Ces chambres sont des boîtes de France Télécom qui sont dans les jardins, sous les haies et inaccessibles, parfois par des propriétaires qui ont mis leur portail sur l'espace public et donc la chambre se trouve dans leur jardin. Aussi, un pointage très précis a été fait par d'Orange, qui nous a communiqué tous ces points. Donc il y a une cinquantaine de boîtes qui ne sont pas connectées, sans parler des conventions qui viennent d'être signées avec les Terrasses de la Forêt, parce que comme ce sont des copropriétés il fallait une convention pour qu'Orange puisse faire les travaux aussi bien sur le premier bâtiment dit « logements sociaux » que sur les deux bâtiments privés. Il y a donc deux syndicats de copropriétés qui ont chacun signé une convention avec Orange et normalement les choses devraient avancer.

Il précise quels sont les points stratégiques : la rue des Charpentiers, l'avenue du Parc. Sur l'avenue des Gardes par exemple pour une seule adresse cela impacte 14 maisons à raccorder. Il dit aussi qu'Orange ne peut pas intervenir directement sur des voies privées. On nous a donc demandé de faire une démarche administrative en tant que mairie. Un courrier a été adressé à tous ces gens-là et donc sur les 11 chambres qui sont dans le noir, aujourd'hui on a déjà 5 réponses positives, qui nous autorisent à dire à Orange d'aller les voir pour que les choses avancent. C'était un dossier très pénible parce que le repérage des chambres n'était pas du tout visible pour Orange et sur des propriétés

privées. Donc la discussion se portait sur le fait qu'ils ne pouvaient rentrer dans les voies privées et que les riverains n'étaient pas contents parce qu'ils ne pouvaient pas être éligibles à la fibre mais une fois qu'elle sera là, ils pourront aller sur n'importe quel opérateur, ils ne sont pas obligés de prendre du Orange.

## 2. Que comptez-vous faire pour le parc des petits ?

Monsieur le Maire : répond que lors de leurs réunions de quartier, l'idée de regrouper les jeux des grands et des plus petits au même endroit pour que cela facilite la vie aux mamans, papas, grands-parents a été abordée. Lorsqu'ils ont rencontré les personnes sur ce quartier, c'est un sujet qui a été évoqué et elles sont prêtes à accueillir ces gens mais ce qu'elles craignent, c'est qu'il ait des squattes supplémentaires le soir etc... Il rappelle qu'il y a une caméra sur les jeux. Il a donc été convenu avec eux, que le Conseil Municipal des Enfants qui va être mis en place prochainement, choisira les jeux. Il y aura une concertation de quartier pour présenter les jeux qui seront. Il ajoute qu'ils prennent le temps dans cette concertation et que les personnes apprécient d'y être intégrées.

Martine HARBULOT : revient sur la caméra qui semble ne pas avoir servie à grand-chose puisqu'il n'a pas été possible d'identifier les auteurs de trouble.

Monsieur le Maire : répond qu'il parle de caméra sur l'aire de jeux des grands. Non seulement il n'y a pas de caméra sur le jeu des petits, mais par contre lors d'un rdv avec Madame la Commissaire de Boissy, des relevés d'empreintes ont eu lieu et l'enquête se poursuit.

3. Nous avons été interpellés par des Marollais excédés par la procédure des encombrants. Certains sont prêts à abandonner leurs encombrants n'importe où quand c'est nécessaire, et refusent des RDV à 2 ou 3 mois comme cela se fait aujourd'hui, tout en devant en respecter le poids, le volume et la dénomination des déchets. C'est insupportable !  
Devant une telle levée de bouclier et de mécontentement, ne pensez-vous qu'il serait temps de revenir au système précédent ? Quand une formule ne fonctionne pas, il ne faut pas hésiter à revenir en arrière !

Monsieur le Maire : dit qu'il y a des expériences très différentes concernant ces encombrants, comme Santeny qui est très satisfait, ou Villecresnes qui est vraiment contre et Marolles qui se positionne entre deux, car ça pourrait marcher mieux. Villecresnes a voulu quitter le système mais le SIVOM leur a dit que « *comme vous êtes rentrés ensemble, vous devez vous entendre pour sortir ensemble* ». Il a donc été décidé avec le SIVOM de se rencontrer très prochainement pour faire un point et essayer d'améliorer vraiment le sujet. Nous sommes encore en phase de test donc nous irons jusqu'au mois de décembre. Il souhaite rappeler néanmoins que l'une des raisons principales de ce changement de collecte, c'est des raisons de sécurité et le même commissaire de Boissy, lui a fait remarquer que cet été au mois d'août, il n'y a eu qu'un seul cambriolage à Marolles, ce qui est trop bien entendu, mais il y en avait eu 6 en août 2020 donc à un moment donné on va essayer de faire fonctionner le système et si cela ne fonctionne pas du tout, il n'a aucune idéologie sur le sujet et dit que nous reviendrons sur le système global. Il a pensé à leur question hier soir parce qu'en conseil territorial, Bonneuil vient de demander de rentrer dans le système de collecte à la demande. Soyons un peu patient, privilégions la sécurité de nos concitoyens.

Martine HARBULOT : est étonnée qu'on relie la sécurité et les cambriolages aux encombrants. Elle n'arrive pas à voir le rapport.

Monsieur le Maire : répond que le rapport c'est du repérage et ce n'est pas lui qui le dit.

Martine HARBULOT : dit que le repérage peut avoir lieu sans les encombrants.

Monsieur le Maire : répond que c'est certain mais sachant que lorsqu'il y a des encombrants, certaines personnes sortent leurs encombrants une semaine voire deux semaines avant et que pendant une à deux semaines ça tourne et bien comme dit la pub on peut discuter de tout mais pas des chiffres 6 cambriolages en août 2020 et 1 cambriolage en août 2021. Il ne cherche franchement pas à avoir raison ou avoir tort, et répète que nous sommes en phase test, certaines villes sont contentes, d'autres le sont moins, mais beaucoup de villes rentrent dans ce système-là. Il répète de se donner un peu de temps pour voir ce que cela va donner et nous déciderons après, il n'y a aucun problème là-dessus.

Martine HARBULOT : trouve que la procédure est vraiment insupportable, tout le monde sait comme on accumule des choses pour les encombrants et de savoir que quand on téléphone il faut donner la liste des encombrants on ne va pas téléphoner à chaque fois pour dire que la liste a changé.

Monsieur le Maire : lui répond que cela va s'arranger.

Martine HARBULOT : si effectivement le SIVOM peut être plus souple à ce niveau –là.

Monsieur le Maire : dit que si ce n'est que ça on y travaille. C'est pour cela qu'on se laisse encore un peu de marge. On vit en ville, on habite ici on sait ce qu'il se passe donc on défendra le sujet en ce sens jusqu'en décembre. Il insiste pour dire que c'est un sujet qui nous préoccupe tous mais en revanche le système a fait ses preuves ailleurs, donc ce serait dommage de s'en priver.

4. Une marollaise nous a contactés car elle se trouve confrontée au projet d'extension du cabinet médical.

A plus d'un titre, cette construction, qui a commencé en juillet, contrevient aux dispositions du PLU et n'est, d'ailleurs, pas en conformité avec la Notice Architecturale transmise par le maître d'ouvrage du dit projet, ROMELA.

- a. La notice architecturale déclare que la façade nord du projet, façade qui fait face à la propriété de cette personne, ne comprends pas d'ouvertures.

Pourtant le plan montre qu'il y en a 9.

Or, une construction avec des vues sur le voisinage doit être en retrait de 6m, d'après le PLU. Présentement, il n'y en a que 3

- b. Toujours cette même notice architecturale annonce une construction de 2 niveaux pour 9 cabinets comme il est dit dans votre arrêté.

Pourtant le plan présente 2 niveaux + combles aménagées et donc 12 cabinets.

- c. **Le projet prévoyait**, toujours d'après la notice architecturale, de **conserver un arbre existant**.

En réalité cet arbre a été abattu, cet été, en pleine période de nidification, affolant des couples d'oiseaux qui ont perdu leurs petits.

Ce projet présente des incohérences entre ce qui est annoncé et sa réalisation.

Pouvez apporter des explications ?

Monsieur le Maire : explique que le permis de construire a été accordé, bien entendu des contrôles seront faits pour voir si tout est conforme ou pas. Il y a des choses qui sont écrites mais qui ne sont pas tout à fait justes mais il n'en discutera pas, il ne souhaite pas rentrer dans les détails techniques, pour une raison bien simple c'est que cette personne leur a écrit par le biais d'un avocat identique à celui qu'a utilisé Martine HARBULOT, il ne sait pas si c'est un conseil ou pas, peu importe, mais il a un principe quand un avocat lui écrit il fait répondre son avocat. Donc il ne répondra pas à cette question ce soir.

Martine HARBULOT : dit que du moment qu'elle a une réponse.

Monsieur le Maire : lui rappelle qu'il y a toujours des réponses et que le moment viendra où elle sera faite.

5. Les riverains nous ont rapporté que les rodéos et les pots d'échappements trafiqués ont repris avenue des Buissons.

Ce serait le fait d'uniquement 3 individus qui excèdent les habitants.

Apparemment la police municipale n'intervient pas.

Que comptez-vous faire ?

Monsieur le Maire : indique l'avoir signalé, qu'ils sont au courant de ça. La difficulté est toujours la même, c'est que la police ne travaille pas 24h sur 24 et la police de Boissy est limitée, et lorsqu'on habite Marolles et qu'on dit qu'il y a des jeunes qui font du rodéo sur une moto à pot d'échappement trafiqué et qu'il se passe des choses beaucoup plus graves ailleurs, ils ne viennent pas à Marolles. Nous le savons ça, des marollais appellent la police nationale, on leur dit « c'est bon vous avez appelé 15 fois, parce qu'il y a trois jeunes qui font du bruit, ailleurs il se passe des choses plus graves ». Donc là aussi on est limité, en tout cas la police municipale est au courant, ce qu'on compte faire c'est de leur



demander de passer le plus souvent possible mais ils ne travaillent pas 24h sur 24. Il précise que la police a des horaires dans la semaine, dont 3 nocturnes très tardives qui ne sont pas communiquées, même pas aux maires.

*Intervention de Jean-Jacques GAREAU qui n'est pas audible dans l'enregistrement car il parle sans micro.*

Monsieur le Maire : répond que c'est beaucoup plus tard c'est 23h-00h, c'est communiqué, ce sont les heures administratives. Il dit recevoir le programme tous les 15 jours, il y a 3 nuits aléatoires sans prévention.

Martine HARBULOT : comprend qu'il est en train de dire qu'on ne peut rien faire.

Monsieur le Maire : n'a pas dit ça, il dit que la police pluricommunale interviendra autant que possible mais que nous avons un angle opaque qui est ces heures où nous n'avons pas de police sur place et il a dit ici qu'il était prêt à parier qu'un jour nous parlerons de police 24h sur 24.

- Questions écrites Vivre Marolles

1. **SIPE :**

- Pouvons-nous avoir l'accès à l'audit,
- Pourquoi y a-t-il une fermeture du RAM ?
- Pouvons-nous avoir accès aux comptes rendus des réunions du CA ?

Monsieur le Maire : est d'accord, il demandera au Président, il n'y voit pas d'inconvénients, car tout cela est transparent. Il ajoute qu'il n'y a pas de fermeture du RAM mais que la personne qui s'en occupait a démissionné pour des raisons personnelles et privées. Donc au lieu de la remplacer par quelqu'un, il a été proposé aux assistantes maternelles, qui ont été réunies, de créer un groupe pour savoir comment être plus utiles, est-ce qu'il faut prendre le même format qu'avant, faut-il l'élargir..., donc un travail est en cours et il va les relancer pour savoir où ça en est.

Danielle METRAL : a du mal à comprendre qu'un service public comme le RAM, on le mette de côté.

Monsieur le Maire : demande qui le met de côté.

Danielle METRAL : répond qu'elle ne sait pas, quand on démissionne, on peut rebaucher.

Monsieur le Maire : dit qu'il vient de répondre, lui rappelle dans quelles conditions le RAM a été mis en place.

Danielle METRAL : répond que oui et que du coup il doit avoir toutes les réponses à ses questions dans le travail qui a été fait en amont.

Monsieur le Maire : explique que les assistantes maternelles ont souhaité participer à cette réflexion pour faire mieux.

Danielle METRAL : croit qu'elles ont déjà participé et dit que Madame DELISSE en est témoin et précise que le projet a été proposé comme modèle de RAM par le médecin de la PMI et dedans il y avait tous les questionnaires, les réunions aux préalables, et tout le travail qui a été fait avec les assistantes maternelles pour justement élaborer au mieux le projet pour savoir quelles étaient leurs envies, leurs besoins... et donc là on est en train de faire machine arrière. Elle a du mal à comprendre surtout qu'elle a été interpellée par des assistantes maternelles qui ne comprennent pas pourquoi elles ne peuvent plus aller au RAM.

Monsieur le Maire : explique que quand ils ont accusé réception de cette démission, ils se sont dit qu'ils allaient en profiter pour réfléchir avec les assistantes maternelles. Il ajoute qu'ils sont suivis par une boîte spécialisée dans la mise en place des RAM. Aujourd'hui les consultants de cette boîte travaillent avec les assistantes maternelles pour justement trouver une solution encore plus optimale. Il y a des chiffres nationaux, sur un psychologue pour combien de personnes etc.... Entre temps l'assistante maternelle de Villecresnes nous fait un peu le relais. Il rappelle aussi qu'il y a également des problèmes de salles... ce qu'ils veulent c'est que les choses se passent mieux et pour cela ils ont demandé à ceux qui savent.

Danielle METRAL : pense qu'on peut demander tout en continuant de proposer le service. Répète qu'elle est assez étonnée car Madame DELISSE était l'une des plus virulente pour avoir ce RAM, donc

là elle ne comprend pas. Maintenant on veut réfléchir à savoir comment on va l'améliorer mais on pourrait déjà continuer à honorer ce service public.

Carine CHARLES : dit que ce serait quand même bien de les informer car si elles interpellent Madame METRAL c'est qu'elles n'ont peut-être tout simplement pas l'information.

Monsieur le Maire : dit les avoir réunies, informées, donc il leur demande de s'informer avant d'affirmer des choses.

Carine CHARLES : dit qu'elle n'affirme pas, ce qu'elle fait est de la bienveillance. Elles n'ont peut-être pas compris pourquoi, il y a peut-être besoin de repasser le message et de réexpliquer puisqu'elles s'adressent à Madame METRAL pour avoir des explications.

Monsieur le Maire : répète qu'ils les ont réunies et c'est au cours de cette réunion qu'il y a eu des personnes volontaires pour travailler avec les consultants qui les accompagnent. Nous avancerons sur le sujet.

*Intervention de Danielle METRAL qui n'est pas audible dans l'enregistrement car elle parle sans micro.*

## 2. Planning des travaux

Nous arrivons au mois d'octobre et nous constatons que les travaux budgétés ne sont toujours pas réalisés :

- Rénovation de la passerelle,

Monsieur le Maire : dit qu'il faut être très précis car il faut savoir qu'aucune étude n'avait été faite au préalable. Le GPSEA leur a confirmé. Ils se sont rencontrés courant mai-juin, l'étude est en cours et une réunion est prévue au mois d'octobre pour voir le rendu de l'étude, donc la passerelle va être changée mais insiste sur le fait qu'il faut le temps des études qui n'ont pas été faites. Elle sera donc faite en 2022.

Carine CHARLES : voudrait connaître la prévision de remplacement.

Monsieur le Maire : croit que cela va être pour l'été. Il a demandé impérativement qu'en septembre 2022 se soit fait car il y a beaucoup d'enfants qui passent le pont à vélo, etc...

- Voirie av des Bruyères,

Monsieur le Maire : encore une fois, contrairement à ce que l'on dit, l'étude n'avait pas été faite concernant la 2<sup>ème</sup> partie. Donc elle a été faite par le cabinet AVR, les services techniques ont commencé à travailler dessus. 3 scénarii ont été proposés et une réunion avec le directeur des services techniques est prévue semaine prochaine pour échanger à ce sujet et donc ce sera aussi sur le budget de 2022 puisque rien n'avait été fait avant.

Carine CHARLES : demande l'échéance.

Monsieur le Maire : répète 2022.

Carine CHARLES : demande s'il n'y a pas de précision.

Monsieur le Maire : répond par la négative. Ils essaieront de faire les travaux quand ça gênera le moins possible.

Danielle METRAL : comprend qu'on fait un budget primitif au mois d'avril, on sait que rien n'a été fait et pourtant on le programme dans le budget primitif. Elle ne comprend pas.

Monsieur le Maire : répond que ce qu'il faut comprendre d'abord c'est qu'au moment où l'on monte le budget primitif on nous dit que les études ont été faites.

Danielle METRAL : n'est pas d'accord.

Monsieur le Maire : répond que quand on vit dans la mythomanie, il faut l'accepter.

Danielle METRAL : répond que comme dirait Saint Thomas, elle ne croit que ce qu'elle voit.

Monsieur le Maire : lui répond qu'elle n'a jamais vu Saint Thomas et que donc elle ne peut y croire.

Danielle METRAL : dit que c'est quand même à l'équipe de vérifier.

Monsieur le Maire : confirme qu'ils l'ont fait et qu'on leur a donné les délais, malheureusement ils ne sont pas maîtres des délais.

Danielle METRAL : est surprise, pour elle, le budget primitif se fait avec chaque service. Donc le directeur des services techniques ne vous aurait pas prévenu qu'il n'y a pas d'études de faites, ce n'est pas possible.

Monsieur le Maire : explique que quand on va au GPSEA pour faire l'étude, il nous répond que l'étude pourra être faite à telle échéance et qu'on n'est plus maître de rien et c'est à ce moment effectivement qu'on constate qu'on part de zéro et qu'on nous dit que ce sera octobre, novembre et qu'on n'y peut rien. Au départ nous pensions que les choses étaient dans les tuyaux et que ça irait beaucoup plus vite. Il ajoute qu'un budget se reporte.

Danielle METRAL : cela veut dire que c'est GPSEA qui n'a pas fait l'étude, elle n'a pas bien saisi.

Monsieur le Maire : répète que non la demande d'étude n'avait jamais été faite au GPSEA, et que quand ils sont allés les voir pour savoir où ils en sont sur la 2<sup>ème</sup> partie des Bruyères, ils ont répondu qu'il fallait faire les études, les appels d'offres etc...

Danielle METRAL : dit qu'il vient de répondre à sa question et que la demande est faite par les services et non les élus. Le directeur des techniques doit savoir s'il a fait la demande ou pas et à ce moment-là quand il fait le budget avec l'écu, il doit dire non ça ce n'est pas possible de le budgéter, on n'a pas fait la demande et que ça va demander un délai.

Monsieur le Maire : reprend les choses à l'envers. Nous faisons le budget, le directeur des techniques dit que nous allons faire la passerelle, l'avenue de Bruyères... nous ne savons pas quand nous allons demander au GPSEA car là aussi il y a un marché du bureau d'études. Donc le bureau d'études nous met dans son planning, nous ne maîtrisons rien, le directeur confirme dit ok pour l'étude et le GPSEA nous donne des échéances...

Danielle METRAL : dit que ça ne se produisait pas comme ça.

- Parc des enfants,

Monsieur le Maire : a déjà répondu.

### 3. Police :

- Quel est l'effectif exact à date sans compter les mutations ou autre départ programmés ?

Monsieur le Maire : dit que c'est lui qui est épaté cette fois-ci parce qu'avant de recevoir ces questions il a reçu leur tribune où il est annoncé le nombre avec précision aux Marollais et il ne peut pas croire qu'ils disent des choses sans connaître la réponse. Il leur demande des explications.

Carine CHARLES : lui répond que c'est lui qui est en lien avec la police pluricommunale et que c'est donc à lui de répondre à la question.

Monsieur le Maire : lui répète que dans leur tribune ils donnent déjà des chiffres, donc la réponse est dans leur tribune. Il dit vous osez donner des montants et des chiffres aux Marollais qui n'ont pas été vérifiés puis vous posez la question, quelle légèreté !

Carine CHARLES : n'est pas d'accord, ce n'est pas une question de légèreté, en fait c'est ce qu'ils savent mais entre-temps elle demande s'il y a eu des évolutions, c'est dans ce sens qu'ils posent leur question.

Monsieur le Maire : répond qu'il n'y a pas de mutation de prévue, pas de départ programmé. Le dernier agent de Marolles, qui est Aurélie, n'est ni démissionnaire d'hier, ni d'aujourd'hui et n'a pas l'intention de démissionner, il ne sait pas dans quel monde vous vivez mais dans le monde réel ils ne voient pas ça. Donc on continue de raconter des choses aux Marollais et il est ravi que les Marollais puissent entendre ici que ce qu'ils disent, et ce qu'ils écrivent n'est pas juste.

Carine CHARLES : demande alors s'il peut répondre en donnant le chiffre exact de policiers qui composent cette police pluricommunale.

Monsieur le Maire : n'est pas d'accord et les renvoie à leur tribune. Il leur dit qu'ils savent très bien qu'aujourd'hui il y a une personne engagée à plein temps pour l'administratif, 7 policiers, qu'une personne est partie, car malheureusement il y a eu un contre temps au moment où nous l'avons titularisée et la personne a souhaité partir, donc il y a 6 policiers au lieu de 7 comme c'était prévu. Il n'y a pas de démission prévue c'est tout.

Carine CHARLES : : répond qu'ils étaient sur ses 6 et que donc ils se rejoignent.

- Peut-on avoir les statistiques sur le temps de présence de la police par commune ?

Monsieur le Maire : une réunion du groupe de sécurité est prévue 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> semaine d'octobre. Il attend une confirmation, il les informera et ils verront cela.

- Y a-t-il un projet pour l'ancien local de la PM ?

Monsieur le Maire : répond que la question leur a déjà été posée, et que l'essai étant jusqu'en décembre, ils décideront alors d'une Police pluri commune définitive ou non, et il sera alors temps de parler du local.

- Ou en est le projet d'extension de la vidéoprotection ?

Monsieur le Maire : explique que là aussi, l'héritage est très lourd. Le matériel qui a été installé n'est vraiment pas adapté à la centralisation des caméras à Santeny. Il y a des caméras qui fonctionnent tant bien que mal, d'autres qui ne sont pas compatibles et que c'est pour cela que rien n'a été ajouté pour l'instant. L'analyse est faite, le transfert est prévu, et comme Périgny part de zéro, nous sommes en train d'apprendre de l'expérience de Périgny pour ensuite faire de même à Marolles. Il est probable que nous soyons obligés de changer toutes les caméras car on nous dit que celles installées sont plus appropriées pour des domiciles, ou les halls d'immeubles mais pas pour l'usage que nous souhaitons en faire.

Carine CHARLES demande de quand elles datent. Il y a aussi l'obsolescence au même titre que le serveur informatique. Ça évolue tellement vite.

Monsieur le Maire : répond qu'il y a en effet l'obsolescence mais aussi le fait que ce n'est pas le même système, il y a des caméras en filaire et 'autres en wifi...

*Intervention d'Alain BOUKRIS qui n'est pas audible dans l'enregistrement car il parle sans micro.*

Carine CHARLES : repose sa question sur l'année d'installation.

Monsieur le Maire : répond il y a 3-4 ans maxi.

*Intervention d'Alain BOUKRIS qui n'est pas audible dans l'enregistrement car il parle sans micro.*

Carine CHARLES : dit que 5 ans ça évolue très vite en effet, et qu'il y a certainement un besoin de les changer avec de nouvelles technologies.

Monsieur le Maire : répond par la positive.

Alain BOUKRIS : précise que l'architecture a été parfaitement pensée par le prestataire de l'époque (SDCOM), tous les opérateurs qu'il a rencontrés lui ont dit que la réflexion eu sur le chantier est très positive or maintenant le choix du matériel n'est plus adapté à ce que l'on veut faire. Aujourd'hui, les caméras sont saccadées, il n'y a pas de netteté. On a un diaporama au lieu d'avoir un film vidéo, quand vous avez des caméras dômes, le temps de faire un point sur la caméra, les voitures sont déjà parties et sorties du champ visuel, pour prendre les plaques d'immatriculation sur l'entrée des villes c'est flou parce que les caméras n'ont pas assez de définition. Aujourd'hui le pont radio ne suffit pas pour avoir de la haute définition. Il pense que cela va nous obliger à passer en fibre. On va donc être obligé de faire un autre circuit pour alimenter les 20 caméras qu'il y a aujourd'hui + les 10 bornes caméras qui avaient été avancées et qui auraient déjà dues être posées pour 2021 mais que pour l'instant, nous sommes bloqués parce qu'il n'est pas question de monter des nouvelles caméras sur un système est fatigué, obsolète. Nous devons reprendre tout une infrastructure pour pouvoir faire quelque chose de cohérent et de propre une fois pour toute pour au moins 6 ans parce que le matériel informatique décote vite.

Carine CHARLES : pense qu'il faut profiter de ce projet pour y intégrer l'extension.

Alain BOUKRIS : explique que maintenant que l'audit a été fait sur le parc, il faut repenser le système en passant par la fibre. Qui dit fibre dit travaux de voirie et l'histoire n'est pas la même. Juste pour information, Santeny vient de lancer un marché pour 44 caméras, l'investissement global est entre 800 et 900 000 €, c'est énorme, alors ils doivent surement avoir des travaux de voirie importants, il n'a pas encore le détail pour la mise en place des caméras, le responsable de la police pluricommunale va faire

en plus de ça un CSU regroupant les 4 villes. Par exemple pour Périgny, ils ont 7 caméras qui passent par une borne VPN mais lorsqu'ils regardent les caméras, c'est saccadé, donc du diaporama, donc la caméra a une image seconde au lieu d'avoir un film vidéo, ce qui pour les policiers n'est assez difficile d'être opérationnels à 100 %. Il faut refondre le système et apporter les solutions techniques qu'on a, que tout le monde nous donne et après, effectivement, c'est une question de budget.

#### 4. Divers :

- Pourquoi le CM n'est pas retransmis en direct ? S'agit-il d'un problème technique ?

Monsieur le Maire : répond que oui, nous avons rencontré un problème de son au début et d'autre part cela nous permet d'être tous ensemble, ne pas être sur nos téléphones, c'est aussi un choix, un progrès pour les marollais de pouvoir voir les conseils municipaux que ce soit en direct ou en différé, c'est déjà pas mal.

Carine CHARLES : explique que certains aiment bien nous regarder en direct puisque si on pose la question c'est qu'on a eu la remarque. Si c'est une question de téléphone, elle est prête à le mettre dans un panier à l'entrée sans aucun problème.

Monsieur le Maire : dit qu'il y a des chaises dans la salle et lui propose de les inviter.

Carine CHARLES : répond que certains préfèrent regarder de chez eux, ils l'ont dit très clairement.

Monsieur le Maire : entend mais préférerait les voir ici, c'est un choix supplémentaire.

Carine CHARLES : complète en disant qu'il y a aussi des personnes âgées.

Monsieur le Maire : dit qu'ils verront avec eux.

Bernard KAMMERER : souhaite revenir sur le logement d'urgence qui est prévu pour loger des personnes en situation délicate. Au dernier CA du CCAS, il a été dit que ce serait le CCAS qui gérerait ce logement. Il ne sait pas si c'est vraiment la bonne solution, on verra à l'expérience. Qui va gérer et prendre la décision nécessaire au choix d'affectation. Ne serait-il pas judicieux qu'il soit fait par la commission permanente. Il pense qu'il y a aussi une information à donner parce qu'il est occupé en ce moment.

Vanessa HANNI : explique que la famille qui occupe le logement actuellement et celle dont ils ont parlé à cette commission. Mais en effet c'est une bonne idée.

Monsieur le Maire : répond qu'il y est favorable.

Vanessa HANNI : ajoute qu'en effet si on souhaite que ce soit la commission permanente qui s'en occupe pourquoi pas.

Bernard KAMMERER : indique que l'intérêt est que la commission connaitra les dossiers, ça reste confidentiel, et ce n'est pas qu'une personne qui décide.

Monsieur le Maire : explique que lorsque le logement a été libéré, nous avons plusieurs options. La première, c'était de faire comme la maison mitoyenne qui appartenait à la municipalité et qui a été vendue à l'époque d'Alain JOSSE, mais que finalement ce choix n'a pas été retenu au final, car cela n'a pas de valeur ajoutée. Il se trouve que nous n'avons pas de logement social de disponible et nous nous sommes dit que ce serait bien d'avoir au moins un logement d'urgence. L'idée c'est de pouvoir louer cette maison par un bail temporaire précaire, actuellement c'est loué pour un maximum d'un an et donc de pouvoir aider nos familles en cas d'urgence, femme battue, etc... une situation transitoire en attendant d'avoir d'autres logements sociaux en mains.

Vanessa HANNI : dit qu'on a mis d'autres critères spécifiques, comme par exemple pour la famille logée actuellement, elle a été reconnue prioritaire PDLAHPD parce qu'ils se sont retrouvés sans rien, ils ont même un dossier DAHLO en cours qui a été refusé deux fois, sur un logement une fois à Sucy et une fois à Marolles, ils ont toujours été positionnés en second, donc aucune solution de relogement malgré le critère d'urgence, et c'est pour ça que c'est cette famille-là qui a été retenue.

Bernard KAMMERER : ajoute comme on est carencé de toute façon...

Vanessa HANNI : est d'accord, cela nous a permis d'aider au moins une famille avec cette maison.

Monsieur le Maire : répète que sa proposition est vraiment intéressante.

Bernard KAMMERER : précise qu'en terme de gestion ça ne va sûrement pas être si simple que ça. Il ne sait pas vraiment si le CCAS est habilité ou approprié pour faire ce genre de travail.

Monsieur le Maire : dit qu'ils avaient souhaité dans un premier temps passer par une association mais que c'était très compliqué, et qu'ils ont perdu beaucoup de temps.

Vanessa HANNI : explique aussi que le problème avec l'intermédiation locative c'est qu'effectivement après ce n'est pas forcément des marollais qu'on aide, ça peut être tout un chacun et c'est l'association ou ça peut-être la DHRIL qui décide de placer la famille, donc le fait de ne pas passer par l'association et de le gérer en interne, ça nous laisse encore l'opportunité d'aider les marollais, puisqu'aujourd'hui on n'arrive pas à les reloger clairement.

Monsieur le Maire : souhaite finir sur deux petites communications, la première est que nous avons rencontré certaines personnes ici présentes dans la salle, en allant dans les quartiers. Nous avons rencontré des marollais qui nous ont montré in situ des choses dans leur quartier.

C'était d'abord des rencontres très intéressantes parce que les gens connaissent bien leur quartier, les constructions de Marolles datent des années 80, il y a donc beaucoup de choses auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui. Il appellera ça l'héritage du passé, nous ferons un maximum pour régler un maximum de choses, il y a des choses beaucoup plus compliquées. Nous pensons aux arbres avec des racines qui débordent chez les gens, nous avons rencontré des spécialistes sur le sujet, et il n'y a qu'une solution que nous ne pouvons pas appliquer c'est d'arracher ces arbres ou de faire avec mais ils nous ont dit que si nous mettons du tarmac ça va bouger encore, si nous refaisons le trottoir, ça va bouger aussi donc il y a des choses extrêmement compliquées.

On nous a également parlé de la hauteur des arbres, là aussi il faudrait éteindre les arbres, il y a des spécialistes qui nous disent de faire attention et que si l'on éteint trop, cela fera mourir certains arbres. Il y a des maisons privées de soleil parce que certains arbres ont grandi. Certains problèmes sont simples à résoudre et d'autres le sont moins.

En tout cas tout s'est très bien passé et les marollais ont été très contents de nous voir dans leur quartier pour nous parler de leurs problèmes quotidiens. La question des haies est souvent revenue également. De nombreuses haies débordent sur la chaussée, l'espace public, nous avons déjà envoyé des lettres, pour demander aux personnes d'élaguer et nettoyer leurs haies à défaut nous irons les voir et si ces personnes ne font rien, nous ferons tailler les haies et nous leur enverrons, par le Trésor Public, la facture.

Il y a des endroits où il est extrêmement difficile de marcher sur les trottoirs seul, alors avec une poussette ou un fauteuil... en ajoutant à cela, les camions de livraisons qui sont de plus en plus présents dans la ville et stationnent...

On nous a parlé aussi de la vitesse, nous proposerons des solutions.

Beaucoup, nous ont également parlé beaucoup d'incivilités, cela est revenu régulièrement et là modestement et humblement, il a toujours dit aux personnes que s'ils avaient des solutions, il était preneur parce que pour respecter les heures de tontes, respecter les heures de travaux etc... ce n'est pas simple, ils feront des rappels par le biais des tableaux lumineux, des journaux.

*Intervention de Carine CHARLES qui n'est pas audible dans l'enregistrement car elle parle sans micro.*

Monsieur le Maire : lui répond qu'elle a raison mais qu'il faut le faire au début. Il connaissait cette personne qui connaissait Marolles, parce qu'elle était intervenue sur Marolles, c'est au moment où on plante l'arbre qu'il faut mettre du béton pour empêcher la sortie des racines mais là c'est trop tard. En plus il y a des arbres qui sont plantés comme sur l'avenue des Bruyères, trop proches, à 5 mètres les uns des autres alors que normalement il est bon d'avoir 10 mètres de distance. Il faudrait donc couper un arbre sur deux. Il rappelle que quand on coupe un arbre il faut en planter un autre... ce sont des chantiers qui sont ouverts.

*Intervention de Carine CHARLES qui n'est pas audible dans l'enregistrement car elle parle sans micro.*

Monsieur le Maire : lui répond qu'il n'y a pas que dans sa rue, sur l'avenue des Bruyères, c'est un peu comme chez vous, il y a les racines et le candélabre qui est obturé, donc on ne voit rien, ce sont des

problèmes de la ville, c'est la faute à personne, on va essayer de faire de notre mieux pour trouver des solutions avec vous.

La dernière communication qu'il souhaitait faire concerne le recours de Martine HARBULOT sur le centre ancien qui était toujours en cassation et finalement ce recours a été enlevé, donc il se devait de le communiquer.

Martine HARBULOT : demande du coup quand commencent les travaux.

Monsieur le Maire : répond qu'ils commencent début octobre, ils ont le plan, le PIC, Plan d'Installations des Chantiers, les grues vont être installées. Une lettre sera donnée à tous les riverains, il y a veillé personnellement, les horaires des travaux sont précisés, il n'y aura pas de travaux le week-end. Tout va être distribué et des réunions avec le promoteur ont commencé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H18.

Pour extrait conforme

Le Maire

Alphonse BOYE